



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,  
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

**Office fédéral de l'environnement OFEV**  
Division Espèces, écosystèmes, paysages

14.04.2014

---

# **Processus participatif concernant l'élaboration du plan d'action SBS : rapport de synthèse**

---

**Contact:**

Office fédéral de l'environnement OFEV  
Division Espèces, écosystèmes, paysages  
3003 Berne  
aoel@bafu.admin.ch

**Redaction:**

Gabriella Silvestri, Division Espèces, écosystèmes, paysages

**Rédigé par**

econcept AG, Gerechtigkeitsgasse 20, CH-8002 Zurich  
www.econcept.ch/+ 41 44 286 75 75

**Auteurs**

Barbara Haering, docteur ès sciences naturelles EPF, docteur ès sciences économiques et sociales (dr. h. c. rer. pol.)

Laura Inderbitzi, master en sciences politiques

Babette van Merkesteyn, maîtrise ès sciences en psychologie

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>1</b>
1.1	Point de départ : la Stratégie Biodiversité Suisse	1
1.2	Structure thématique de l'élaboration du plan d'action	1
1.3	Objectifs du processus participatif	4
1.4	Mission du rapport	4
<b>2</b>	<b>L'élaboration participative du plan d'action</b>	<b>6</b>
2.1	Aperçu de l'organisation et du déroulement du projet	6
2.2	Encadrement général du projet	7
2.3	Coordination dans les domaines d'action	10
2.4	Processus participatifs dans les champs d'action	10
2.5	Ateliers des parties prenantes : les piliers de la participation	13
2.6	Mesures de communication concernant le processus d'élaboration	14
<b>3</b>	<b>Elaboration des mesures du plan d'action</b>	<b>16</b>
3.1	Vue d'ensemble des mesures	16
3.2	Domaine d'action I « Utilisation durable de la biodiversité »	17
3.3	Domaine d'action II « Promotion de la biodiversité »	22
3.4	Domaine d'action III « Instruments économiques »	26
3.5	Domaine d'action IV « Développer et diffuser les connaissances »	27
3.6	Domaine d'action V « Engagement international »	29
<b>4</b>	<b>Appréciations et conclusions</b>	<b>30</b>
4.1	Appréciations du groupe d'accompagnement stratégique Confédération	30
4.2	Appréciations du groupe d'accompagnement stratégique politique et organisations	31
4.3	Appréciations des responsables des domaines et des champs d'action	31
4.4	Appréciations des parties prenantes	32
4.5	Analyse de la spécialiste externe	34
4.6	Conclusions et enseignements	35
	<b>Annexes</b>	<b>38</b>
	<b>A-1 Composition des groupes d'accompagnement stratégiques</b>	<b>38</b>
	<b>A-2 Synthèse des mesures de communication</b>	<b>40</b>
	<b>Sources</b>	<b>42</b>

# 1 Introduction

## 1.1 Point de départ : la Stratégie Biodiversité Suisse

Au printemps 2012, le Conseil fédéral a adopté la « Stratégie Biodiversité Suisse » (abrégée « SBS ») et mandaté dans le même temps l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) pour l'élaboration d'un « plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse » (abrégé « plan d'action »). Pour ce faire, il lui a accordé deux ans. Le plan d'action devait être élaboré en étroite coopération avec l'ensemble des offices fédéraux concernés des différents départements ainsi qu'avec des acteurs extérieurs à l'administration fédérale.

La SBS définit dix objectifs stratégiques sur lesquels les acteurs nationaux doivent se baser d'ici 2020. Ces objectifs forment un tout. Le plan d'action doit s'aligner sur ces objectifs et les objectifs partiels qui en découlent. De plus, il englobe et présente les activités de la Confédération et de chaque acteur de la biodiversité — qu'il soit national ou privé. Les responsabilités et délais pour la mise en œuvre des mesures visant la réalisation de ces objectifs stratégiques doivent être clairement précisés.

## 1.2 Structure thématique de l'élaboration du plan d'action

Pour l'élaboration du plan d'action, les dix objectifs de la SBS ont été classés par thème en cinq domaines d'action, plus ou moins larges, et divisés en plusieurs champs d'action. Un champ d'action définit le cadre dans lequel les différentes parties ont élaboré des mesures ensemble, sous la direction d'un responsable. Les domaines d'action sont les suivants :

*Domaine d'action I : Utilisation durable de la biodiversité (objectif stratégique 1)*

Le domaine d'action « Utilisation durable de la biodiversité » correspond au premier objectif stratégique de la SBS. Il s'agit ici de s'assurer que les politiques sectorielles tiennent compte des objectifs de la SBS dans leurs actions et décisions. Le domaine d'action I est divisé en neuf champs d'action.

*Domaine d'action II : Promotion de la biodiversité (objectifs stratégiques 2, 3, 4, 8, 10)*

Les mesures proposées pour les objectifs stratégiques 2, 3, 4, 8 et 10 permettent de conserver directement la biodiversité en Suisse. Ces objectifs sont liés entre eux, se soutenant et s'influençant mutuellement dans la mise en œuvre. Quelques explications s'imposent à ce sujet : le maintien durable de la biodiversité laisse supposer que les milieux naturels constituent un réseau entre eux. Aussi, dans le cadre de l'objectif stratégique 2 « Créer une infrastructure écologique », les sites protégés et aires de mise en réseau doivent être complétés et valorisés. Si la protection des milieux naturels ne suffit pas à elle seule à maintenir la biodiversité, d'autres mesures spécifiques doivent

être mises en œuvre avec les objectifs stratégiques 3 « Améliorer la situation des espèces prioritaires au niveau national » et 4 « Maintenir et développer la diversité génétique » pour assurer la protection des espèces indigènes, endiguer la propagation des espèces exotiques envahissantes susceptibles de provoquer des dommages et sauvegarder la diversité génétique. L'objectif stratégique 8 « Développer la biodiversité dans l'espace urbain » accorde une grande importance au maintien et au développement de la biodiversité dans les zones urbanisées. Quant à l'objectif stratégique 10 « Surveiller l'évolution de la biodiversité », il doit garantir le suivi de la mise en œuvre de l'efficace de la stratégie et, si besoin, son adaptation. Compte tenu de ces interactions, il apparaît essentiel que les objectifs partiels et mesures de ce domaine soient coordonnés entre eux dans le temps et sur le fond. À chaque objectif stratégique du domaine d'action II correspond un champ d'action. Seul l'objectif 4 « Maintenir et développer la diversité génétique » est traité dans deux champs d'action.

Les mesures des domaines d'action III à V (objectifs stratégiques 5, 6, 7 et 9) ne visent pas à conserver directement la biodiversité, mais y contribuent par divers services de soutien.

*Domaine d'action III : Valeur économique (objectifs stratégiques 5, 6)*

Les deux objectifs stratégiques 5 « Réexaminer les incitations financières » et 6 « Recenser les services écosystémiques » ont été regroupés en un domaine d'action, traité dans trois champs.

*Domaine d'action IV : Développement et diffusion des connaissances (objectif stratégique 7)*

L'objectif stratégique 7 « Développer et diffuser les connaissances » forme à lui seul un domaine d'action, qui a été divisé en quatre champs « Information et sensibilisation », « Formation et conseil », « Promotion de la recherche » et « Échanges de connaissances ».

*Domaine d'action V : Engagement international (objectif stratégique 9)*

L'objectif stratégique 9 « Renforcer l'engagement international » constitue également un domaine d'action à part entière, réparti entre les champs « Biodiversité dans le cadre de la coopération au développement » et « Coopération internationale ».

Le tableau ci-dessous indique la répartition des cinq domaines entre les champs d'action ainsi que l'office fédéral qui a assuré l'encadrement de ces champs. La composition montre au final que, le plus souvent, la responsabilité était assumée par l'OFEV.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Certains offices fédéraux ont refusé de prendre la direction des champs d'action mais ont participé en tant qu'acteurs.

Domaines d'action	Objectifs stratégiques de la SBS	Champs d'action par domaine d'action		Encadrement du champ d'action
I Utilisation durable de la biodiversité	1. Utilisation durable de la biodiversité	CA I.1	Sylviculture	OFEV
		CA I.2	Agriculture	OFAG
		CA I.3	Chasse et pêche	OFEV
		CA I.4	Tourisme, sports et loisirs	OFEV
		CA I.5	Transports	OFROU
		CA I.6	Énergies renouvelables	OFEN
		CA I.7	Biens-fonds, bâtiments et installations de la Confédération <sup>2</sup>	DDPS
		CA I.8	Aménagement du territoire	ARE
		CA I.9	Économie (biodiversité en politique commercial, approvisionnement fédéral, informations écologiques des produits)	SECO
II Promotion de la biodiversité	2. Infrastructure écologique	CA II.1	Infrastructure écologique	OFEV
	3. Améliorer la situation des espèces prioritaires au niveau national	CA II.2	Conservation des espèces	OFEV
		CA II.3	Dispositions contre les espèces envahissantes	OFEV
	4. Diversité génétique	CA II.4 / II.5	Maintien des ressources génétiques	OFEV
	8. Espace urbain	CA II.6	Création et amélioration qualitative des surfaces vertes et non-bâties	OFEV
	10. Monitoring	CA II.7	Monitoring de la biodiversité	OFEV
	CA II.8	Présentation et diffusion des résultats	OFEV	
III Valeur économique	5. Incitations financières	CA III.1	Réexamination et optimisation des incitations financières	AFF
	6. Services écosystémiques	CA III.2	Recensement des services écosystémiques	OFEV
		CA III.3	Analyse de l'impact des réglementations	
IV Développement et diffusion des connaissances	7. Développement et diffusion des connaissances	CA IV.1	Information et sensibilisation	OFEV
		CA IV.2	Formation et conseil	OFEV
		CA IV.3	Promotion de la recherche	OFEV
		CA IV.4	Échanges de connaissances, transfert de données	OFEV
V Engagement international	9. Engagement international	CA V.1	Biodiversité dans le cadre de la coopération au développement	DDC
		CA V.2	Coopération internationale	

Tab. 1 : Les cinq domaines d'action avec les objectifs stratégiques et champs d'action correspondants

Le but de l'élaboration du plan d'action était de définir au sein de chaque champ d'action des mesures concrètes visant à atteindre les objectifs et objectifs partiels correspondants. En plus du niveau fédéral, ces mesures pouvaient concerner également d'autres activités nationales ainsi que des initiatives privées. Pour chacune d'elles, les responsabilités et délais ont dû être déterminés. Le chapitre 3 « Élaboration des mesures du plan d'action » donne un aperçu des réalisations concrètes dans les différents champs d'action.

<sup>2</sup> Au cours du processus participatif, le CA I.7 a été rebaptisé « Utilisation durable des surfaces des pouvoirs publics »

### 1.3 Objectifs du processus participatif

Le but premier de la SBS est d'intégrer les objectifs concernant la biodiversité dans toutes les activités de la Confédération, des cantons et des communes ainsi que des particuliers en rapport avec l'environnement afin que la responsabilité collective de maintenir et développer la biodiversité soit portée par toutes les politiques sectorielles. Le maintien et le développement de la biodiversité doivent être considérés comme une approche transversale dans tous les domaines politiques. Néanmoins pour traiter les questions afférentes à ce sujet de manière compétente et durable, des connaissances techniques approfondies et une focalisation sur ce thème s'imposent. Aussi, la responsabilité globale de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action incombe et incombe encore à l'OFEV. Pour assurer la cohérence des politiques fédérales ayant une incidence sur la biodiversité tout en renforçant la direction stratégique de la Confédération, en collaboration avec les cantons et autres acteurs, lors de la mise en œuvre de la SBS, les offices fédéraux impliqués devaient coordonner leurs activités entre tous les départements et donner à l'extérieur une image de coordination et de concertation. Par ailleurs, la garantie de cohérence au niveau fédéral s'imposait également pour les tâches relevant de la biodiversité au plan international. L'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action d'ici 2020 impliquaient néanmoins la participation d'autres offices fédéraux de plusieurs départements.

Pour une mise en œuvre optimale du plan d'action, le processus participatif visait à intégrer les acteurs concernés par les futures mesures ainsi que les partenaires impliqués dans la mise en œuvre suffisamment tôt dans l'élaboration du plan d'action. Le but recherché était par ailleurs de mettre en évidence de potentiels conflits avec d'autres objectifs du Conseil fédéral ainsi que les ressources et adaptations légales nécessaires.

Le processus participatif concernait tous les niveaux du projet :

- *Projet global* : Au niveau stratégique, le projet dans son ensemble était soutenu par deux groupes d'accompagnement stratégiques, l'un composé de représentants des offices fédéraux concernés et l'autre de parties externes. La composition de ces groupes d'accompagnement est détaillée à l'annexe A-1.
- *Champs d'action* : Dans les champs d'action, près de 250 acteurs externes au total ont activement participé à l'élaboration du plan d'action SBS.<sup>3</sup>

L'exécution de ce processus participatif est détaillée dans les chapitres qui suivent.

### 1.4 Mission du rapport

Le présent rapport vise à fournir une rétrospective documentée du processus participatif concernant l'élaboration du plan d'action SBS. Ainsi, il doit aussi bien mettre en avant les

---

<sup>3</sup> La composition figure en annexe du présent rapport.

engagements multiples des acteurs que recenser les expériences tirées de ce processus participatif dans la perspective des prochains réalisés par l'OFEV. En outre, les propositions de mesures, qui ont été présentées au cours de l'élaboration du plan d'action mais n'ont pas été suivies pour diverses raisons, sont à conserver.

Le présent rapport est structuré comme suit :

- *Processus* : Au chapitre 2, le rapport décrit l'élaboration participative du plan d'action SBS. Au niveau du processus, le rapport s'intéresse à sa conception et à sa réalisation ainsi qu'à la participation des parties prenantes. Il traite aussi bien de l'accompagnement stratégique et des autres éléments participatifs que des mesures de communication d'accompagnement.
- *Contenus* : Le chapitre 3 poursuit avec la valorisation de l'engagement des parties impliquées et une esquisse des réalisations concrètes. Pour chaque champ d'action, les mesures proposées et leur traitement pendant le processus participatif sont documentées.
- *Conclusions* : Le chapitre 4 conclut par les appréciations et expériences tirées de ce vaste processus participatif. Au niveau du contenu, l'accent est mis notamment sur les mesures du plan d'action présentées par des acteurs de la Confédération et celles qui ont été déposées par des participants aux processus participatifs.

Ce rapport a été rédigé à partir d'une analyse de documents détaillée comprenant tous les documents de base et protocoles des différents domaines d'action. Diverses questions posées aux divisions et experts techniques de l'OFEV ont permis d'éclaircir certains points en suspens sur le processus détaillé. S'y sont également ajoutés les enseignements tirés des discussions d'une experte extérieure<sup>4</sup> avec les acteurs concernés.

---

<sup>4</sup> Priska Baur, présentation à l'occasion de la manifestation de clôture du 13 novembre 2013, voir lien dans les Sources



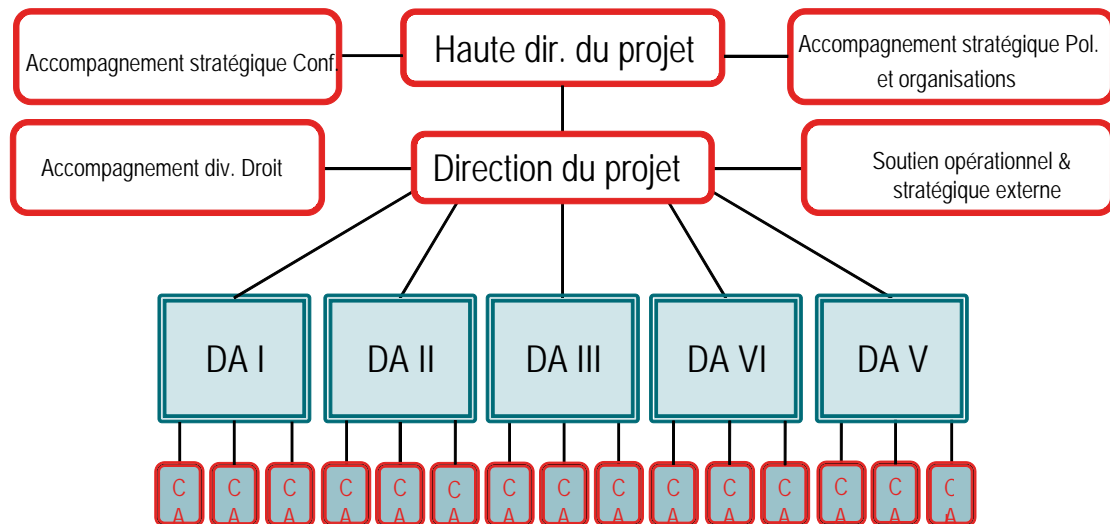
## 2 L'élaboration participative du plan d'action

### 2.1 Aperçu de l'organisation et du déroulement du projet

Lorsque des sujets touchant plusieurs domaines comme la biodiversité sont en compétition avec les intérêts centraux de certaines politiques sectorielles, ils risquent d'être relégués au second plan. Aussi, pour l'élaboration du plan d'action SBS, la responsabilité de la direction a été confiée à l'OFEV, même si des offices fédéraux d'autres départements ont également été impliqués dans le processus. Le nécessaire regroupement de compétence technique et de responsabilité de direction a donc été possible puisque la responsabilité à tous les niveaux de conduite du projet – direction de l'OFEV, haute direction du projet, équipe du projet et conduite des domaines d'action – a été assurée par des experts de l'OFEV. Ce n'est qu'au niveau des champs d'action que certains projets ont été dirigés par des membres d'autres services fédéraux.

Pour l'élaboration du plan d'action sous l'égide de l'OFEV, une organisation de projet a été mise en place, laquelle a en outre coordonné les travaux internes à l'administration et les connaissances et intérêts des parties prenantes et s'est basée sur les exigences thématiques des divers champs d'action dans les cinq domaines. L'organisation du projet était divisée en trois parties : la haute direction du projet avec deux groupes d'accompagnement stratégiques, l'élaboration des mesures dans les domaines d'action et le processus participatif dans les champs d'action avec la participation d'acteurs externes. Le graphique ci-dessous donne un aperçu de cette organisation, qui est détaillée ci-après.

#### Aperçu de l'organisation du projet

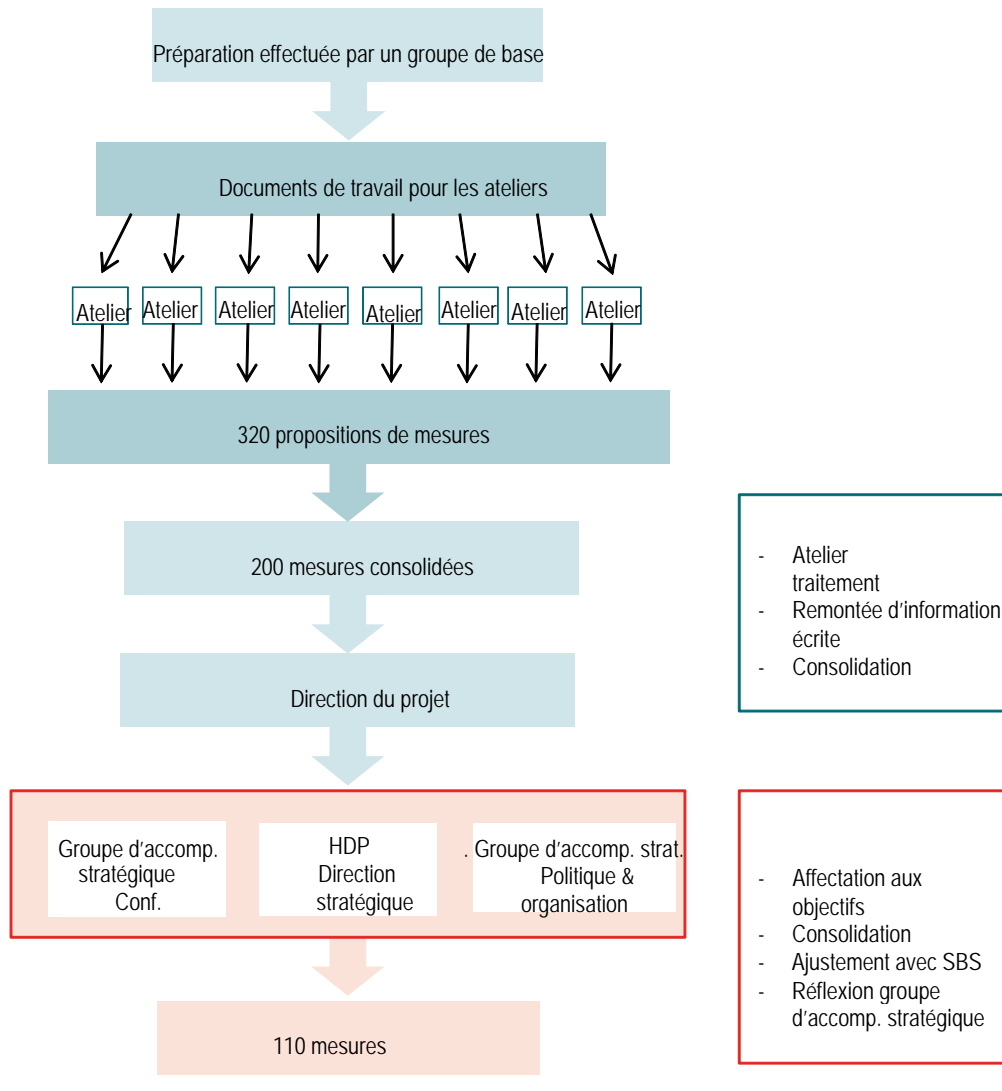


econcept

Fig. 1 : Organisation du projet pour l'élaboration du plan d'action  
(Légende : DA = domaine d'action ; CA = champ d'action)

Le graphique ci-dessous donne une vue d'ensemble du processus d'élaboration participatif du plan d'action.

### Processus d'élaboration participatif



econcept

Fig. 2 : Grandes lignes du processus participatif

## 2.2 Encadrement général du projet

L'élaboration du plan d'action s'est déroulée au sein d'une organisation de projet interne à l'OFEV. Les compétences étaient réparties de la manière suivante :

### Haute direction du projet

La haute direction du projet (HDP) était placée sous la présidence de la directrice suppléante de l'OFEV, chargée de convoquer et de diriger les sessions. La HDP se composait des chefs des divisions Droit, Forêts, Économie et observation de l'environnement, Communication ainsi que de la cheffe de la division Espèces,

écosystèmes, paysages. Elle avait pour mission d'assurer la direction stratégique du projet, incluant le suivi continu des travaux et des besoins en ressources dans les différents domaines et champs d'action à partir de rapports de synthèse rédigés par la direction du projet. La HDP était également responsable de l'intégration adéquate des groupes d'accompagnement stratégique « Confédération » et « Politique et organisations ». Par ailleurs, elle informait le directeur de l'OFEV, le consultait pour les grandes décisions stratégiques et assurait la communication générale avec d'autres offices fédéraux concernant les objectifs et mesures du plan d'action. La HDP s'est réunie en sessions à sept reprises.

#### *Équipe du projet*

L'équipe du projet, placée sous la houlette de la cheffe de la section Espèces et milieux naturels s'est réunie une dizaine de fois. Elle a coordonné les travaux des cinq domaines d'action et veillé à la transparence pendant tout le processus d'élaboration. Au sein de l'équipe du projet, une personne était responsable de chaque domaine. Les dirigeants des domaines d'action se chargeaient du déroulement opérationnel du projet et de la coordination au sein de leurs domaines d'action. Ils formulaient les mandats destinés aux responsables des champs d'action et informaient l'équipe du projet des travaux en cours dans les domaines d'action. Par ailleurs, ils transmettaient les documents utiles pour les décisions en temps voulu. À l'inverse, les dirigeants de domaines d'action informaient les responsables des champs d'action des décisions prises par les instances supérieures du projet. La direction était par ailleurs soutenue par une personne de la division Droit.

#### *Direction du projet*

La directrice du projet était chargée du déroulement opérationnel du projet. Elle était responsable de la préparation et du suivi des sessions de l'équipe du projet et de la HDP ainsi que de la coordination et communication internes et externes du projet. La gestion opérationnelle de l'accompagnement stratégique était également du ressort de la directrice du projet. Cette dernière avait donc aussi pour mission de rassembler systématiquement et d'évaluer les informations relatives à l'organisation ultérieure des plateformes de conduite et d'organisation pour la mise en œuvre du plan d'action, fournies par l'accompagnement stratégique, et de faire des propositions quant à la coordination et l'accompagnement de la mise en œuvre du plan d'action.

#### *Accompagnement stratégique*

L'accompagnement stratégique du projet dans son ensemble a eu lieu dans le cadre d'un processus participatif général avec deux groupes d'accompagnement, qui se sont réunis quatre fois sous la houlette de la directrice suppléante de l'OFEV pour la division Espèces, écosystèmes, paysages. La composition de ces groupes est présentée à l'annexe A1.

- *Accompagnement stratégique Confédération* : Le groupe d'accompagnement stratégique Confédération a été créé pour la coordination administrative interne. Il a été mis en place par d'autres offices fédéraux du DETEC et départements de l'administration fédérale. Ce groupe se composait de représentants des Offices fédéraux de l'énergie (OFEN), de l'agriculture (OFAG), du développement territorial (ARE) et des routes (OFROU), du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), de l'Administration fédérale des finances (AFF), du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).<sup>5</sup>
- *Accompagnement stratégique Politique et organisations* : Le groupe d'accompagnement stratégique Politique et organisations a été créé pour soutenir le plan d'action aux différents niveaux politiques ainsi qu'au sein des organisations d'acteurs. Il avait pour mission de prendre position sur des questions concrètes des domaines et champs d'action ainsi que sur l'organisation de la mise en œuvre du plan d'action. Il garantissait avec ses membres un échange coordonné au sein de ses institutions et donc un large soutien des positions qu'il représentait. Ce groupe d'accompagnement englobait les groupes parlementaires « Biodiversité et gestion des espèces », « Protection de la nature et du paysage » et « Politique communale », les Conférences des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), des directrices et directeurs des forêts (CDFo), des directrices et directeurs de la chasse (CDC), des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA), des délégués à la protection de la nature et du paysage (CDPNP), economiesuisse, le Forum biodiversité suisse, IP-Suisse, ChasseSuisse, le Réseau des Parcs Suisses, Pro Natura, le Groupement Suisse pour les régions de montagne SAB, l'Union suisse des paysans, l'Association des Communes Suisses, l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, l'Union des villes suisses, l'Économie forestière Suisse et WWF Suisse.

L'accompagnement stratégique avait pour mission notamment d'assurer l'assise stratégique du plan d'action auprès des parties prenantes et groupes d'acteurs dans la perspective de sa mise en œuvre ultérieure. Au niveau de ce processus participatif général, les différents acteurs ont donc été représentés par leurs responsables stratégiques. La direction de l'OFEV a formulé pour l'accompagnement stratégique un mandat explicite incluant la phase allant jusqu'à l'adoption du plan d'action. Ce mandat créait des obligations et fixait un cadre clair pour l'engagement des parties prenantes.

---

<sup>5</sup> La Direction du développement et de la coopération (DDC) a choisi de ne pas siéger au sein de ce groupe d'accompagnement stratégique mais s'est impliquée comme partie prenante dans l'élaboration du plan d'action.

### **2.3 Coordination dans les domaines d'action**

Dans chaque domaine d'action, un membre de l'équipe du projet a été désigné comme dirigeant pour assurer la cohérence des travaux. Les compétences personnelles ont été définies par la direction et la haute direction du projet lors de la désignation de l'équipe, donc au début de l'élaboration du plan d'action. Les domaines d'action étant différents selon le type et l'ampleur de leurs interactions internes, les besoins et formes de coordination ont dû être définis par domaine d'action. Chaque dirigeant de domaine d'action était responsable de la coordination des processus dans son domaine.

### **2.4 Processus participatifs dans les champs d'action**

Au premier semestre 2013, le processus participatif principal se subdivisait en 26 processus partiels parallèles dans les champs d'action thématiques. Pour exploiter au mieux l'expertise technique externe, des acteurs extérieurs ont été impliqués non seulement au niveau du projet global mais aussi dans les différents champs d'action. Le plus souvent, les discussions ont d'abord eu lieu en petits groupes (groupes de base). Et, à partir de mars 2013, des rassemblements plus importants se sont tenus avec les autres parties prenantes sous forme d'audiences ou de consultations. Les résultats des processus au sein des champs d'action ont ensuite été synthétisés au second semestre 2013 par l'équipe du projet et traités ensuite avec les groupes d'accompagnement stratégiques en vue des discussions politiques prévues au printemps 2014.

Pour chaque champ d'action a été désignée une division spécialisée ou un service avec une personne spécifique jouant le rôle de responsable. Les responsables des champs d'action venaient des services compétents pour chaque thème. La responsabilité des champs d'action était donc assumée en partie par des spécialistes d'autres offices et départements fédéraux. Des experts internes et externes à l'administration fédérale ainsi que des acteurs de la biodiversité ont également été impliqués afin que soient intégrées dès le début les connaissances nécessaires à l'élaboration des mesures concrètes. Selon les besoins, différents processus participatifs ont ainsi été mis en place dans les champs d'action, traduisant la collaboration régulière d'un expert externe dans le champ d'action ou prenant la forme d'ateliers ponctuels avec plusieurs experts externes et autres acteurs sur des questions spécifiques. La forme de coopération et la désignation des experts à impliquer étaient du ressort du responsable de chaque champ d'action, en coordination avec le dirigeant du domaine d'action.

Au total, 250 associations et organisations se sont engagées dans ce processus. Jusqu'à mi-2013, quelque 650 spécialistes ont participé à 21 ateliers, et 320 mesures ont été élaborées et proposées.

Afin de garantir la bonne communication aussi au niveau des champs d'action, un maximum de « multiplicateurs » et partenaires de communication ont été intégrés. Ces

derniers ont été préalablement informés du processus, et des canaux d'information ont été définis.

Dans la perspective d'une élaboration harmonieuse du plan d'action aux différents niveaux et dans les divers domaines et champs d'action, la direction du projet a d'abord structuré les processus en différentes étapes : « Analyse des acteurs », « Analyse des instruments », « Mesures » et « Planification de la mise en œuvre ». Ces étapes sont détaillées ci-après.

### *Analyse des acteurs*

L'ampleur du processus participatif concernant l'élaboration du plan d'action SBS était justifiée par l'intégration, pour la mise en place des mesures, du plus grand nombre d'acteurs/groupes d'acteurs dépendant dans une large mesure du maintien de la biodiversité et/ou pouvant y exercer une forte influence. Dès que la constitution de groupes d'accompagnement stratégiques a été envisagée, une analyse des acteurs a été effectuée afin de veiller à la réelle implication de ces derniers, mais aussi à leur potentiel d'influence. Pour l'accompagnement stratégique, on a donc privilégié des acteurs ayant une grande influence sur la biodiversité en Suisse – négative ou positive – mais aussi des parties fortement concernées par son évolution. On a toutefois supposé que ces acteurs étaient plutôt favorables aux intérêts de la SBS. Concernant les objectifs spécifiques des acteurs par rapport à l'objectif global de maintien et développement de la biodiversité en Suisse, trois formes d'implication ont été définies : l'adhésion, l'indifférence et la compétition. En vue de l'accompagnement stratégique du projet global, le choix s'est donc porté sur des parties ayant des intérêts concordants ou divergents.

Même au niveau des champs d'action, une analyse des acteurs a été effectuée dès le début du processus participatif. Cette analyse consistait à déterminer quels acteurs devaient être impliqués à quel moment et sous quelle forme pour intervenir dans le champ d'action. Dès les travaux de préparation du plan d'action SBS, une première analyse des acteurs a été réalisée, qui a été revue et approfondie ultérieurement par les responsables des champs d'action dans leurs champs, éventuellement en concertation avec les dirigeants des domaines d'action. Cette analyse a servi de base pour l'organisation du processus participatif dans les différents champs d'action, notamment pour la composition des groupes de base et pour l'invitation à l'atelier des parties prenantes. Elle a également permis de faire la distinction entre les acteurs du groupe de base et ceux du groupe élargi.

Lors de la grande journée de lancement<sup>6</sup>, qui s'est tenue le 9 novembre 2012 à Bienne, les acteurs ont pu par ailleurs s'inscrire de leur propre initiative. Cette journée a permis aussi de travailler par thème à l'analyse des acteurs. Par ailleurs, le site Internet était une autre possibilité de manifester son intérêt ou de participer à l'élaboration du plan d'action.

---

<sup>6</sup> <http://www.bafu.admin.ch/aktionsplan-biodiversitaet/12610/index.html?lang=fr> [état 15.04.2014]

En résumé, on constate que l'analyse des acteurs a eu lieu à plusieurs niveaux, mais à tout moment chacun a pu manifester son intérêt individuel.

### *Analyse des instruments*

Dans le cadre de la préparation au processus participatif, pour chaque champ d'action, les responsables ont analysé les instruments, lois, subventions, conventions-programmes, conventions d'objectifs existants avec des particuliers ainsi que d'autres aspects importants pour le maintien et le développement de la biodiversité, avec le soutien d'autres acteurs. Cette analyse des instruments s'est effectuée à l'aide d'une liste de questions, qui a permis d'évaluer les mesures nécessaires en la matière. Les résultats ont été présentés au groupe d'accompagnement stratégique et ensuite débattus. Après la discussion au sein du groupe, la directrice du projet a intégré les apports à l'analyse des instruments des différents champs d'action.

Pour chaque champ d'action, l'analyse a permis de dégager une vue d'ensemble des instruments existants et des mesures nécessaires.

### *Mesures*

À la troisième étape, on a défini les mesures et projets nécessaires pour atteindre les différents objectifs partiels des champs d'action. Cette étape de travail consistait également à évaluer l'efficacité et l'efficience de mesures alternatives. La stratégie devait être mise en œuvre en s'appuyant avant tout sur des bases légales et instruments existants, toutefois à adapter ponctuellement. Dans le cadre du plan d'action, il fallait clarifier quelles adaptations et quels nouveaux instruments étaient nécessaires. Ces mesures pouvaient être de nature variable et concerner des modifications légales, de nouvelles conventions-programmes, une augmentation des subventions, des actions de relations publiques, etc. Les objectifs de la SBS étant formulés au niveau stratégique, lors de l'élaboration des mesures, une nouvelle concrétisation et – dans la mesure du possible – quantification des objectifs ont été prises en compte. Il a fallu concevoir les mesures de manière à rendre possible un examen ultérieur de la mise en œuvre dans le cadre d'un suivi stratégique. Les diverses attentes et exigences des acteurs de même que la faisabilité des mesures potentielles ont alors été évaluées. Ces étapes ont eu lieu dans le cadre d'ateliers, en collaboration avec les acteurs externes du champ d'action concernés.

Lors d'une réunion, le groupe d'accompagnement stratégique se consacrait aux projets de mesures élaborés dans les domaines et champs d'action. Il se concentrait sur des aspects stratégiques et des objectifs concrets. Les questions adressées au groupe d'accompagnement stratégique étaient préparées et présentées. Les prises de position relatives aux aspects stratégiques et objectifs concrétisés des groupes d'accompagnement étaient transmises aux responsables des champs d'action.

La finalisation des mesures a eu lieu dans les services internes de l'OFEV.

#### *Planification de la mise en œuvre*

La dernière étape de l'élaboration de la SBS ne concernait plus les champs d'action et objectifs partiels mais les mesures. Celles-ci ont désormais été réparties entre les dix objectifs stratégiques de la SBS et examinées selon les critères suivants :

- Effet escompté de la mesure sur les dix objectifs de la SBS
- Caractère réalisable de la mesure
- Acceptation (acceptation politique, soutien des acteurs et autres intéressés)
- Conséquences (ressources nécessaires, adaptations juridiques, modifications des processus et responsabilités).

Les paquets de mesures ont ensuite été discutés avec les groupes d'accompagnement stratégiques, analysés par rapport aux objectifs de la SBS, puis précisés et complétés lorsque cela s'avérait utile. Au début de la planification des ressources, les mesures prévues devaient donc être coordonnées au sein et entre les domaines d'action. Il fallait notamment identifier les synergies et éviter les doublons. Pour finir, la mise en œuvre des mesures a été décrite en détail, et les compétences appropriées, le calendrier et les ressources nécessaires, planifiés. Comme prévu, les mesures étaient très diverses. Si bien que les processus de décision et de réalisation nécessaires à leur mise en œuvre ont également dû être modifiés (adaptations des lois, processus budgétaires, négociations). Plusieurs mesures ont été prises pour chaque objectif partiel et dans certains cas une seule mesure pouvait contribuer à la réalisation de plusieurs objectifs partiels, c'est pourquoi, les mesures présentées par les champs d'action ont été discutées par les groupes du projet, comparées, et les synergies ont été exploitées lorsque c'était possible. Cette dernière étape a eu lieu dans les services internes de l'OFEV, même si ponctuellement les responsables de champs d'action ont été impliqués. Aussi, pour chaque mesure, des étapes-clés, délais, responsabilités et besoins en ressources ont été planifiés pour la mise en œuvre.

Les mesures finalisées ont été présentées aux parties prenantes lors de la journée de clôture du 13 novembre 2013. À cette date, 110 mesures consolidées avaient été retenues ; par conséquent, « l'appareil technico-scientifique nécessaire pour atteindre les dix objectifs stratégiques de la SBS. » (p. 14 du compte-rendu de la réunion) était disponible.

## **2.5 Ateliers des parties prenantes : les piliers de la participation**

Des ateliers spécifiques à chaque champ avec les parties prenantes ont constitué les piliers de l'élaboration participative des mesures dans les champs d'action. Leur déroulement a été autant que possible harmonisé dans tous les champs d'action. La préparation, la réalisation et l'évaluation des ateliers comprenaient les étapes suivantes :



- *Document de travail* : Avant l'atelier, les participants ont reçu un document de travail, élaboré par le groupe de base et contenant parfois des propositions de mesures.
- *Atelier* : Pendant l'atelier, les mesures ont été discutées, précisées et, éventuellement, complétées par des propositions personnelles.
- *Suivi* : La direction de chaque champ d'action a ensuite assuré le suivi des ateliers, parfois avec le concours des groupes de base. Après les ateliers, les participants ont toujours eu la possibilité de prendre position et de faire remonter des informations écrites. Les quelque 200 mesures restantes après cet examen ont été transmises à la direction du projet.

Les mesures ont ensuite été analysées par l'OFEV et, au besoin, réorganisées et affectées aux objectifs de la SBS.

## **2.6 Mesures de communication concernant le processus d'élaboration**

En matière de mesures de communication, on distingue la communication interne et externe au projet. La communication interne était du ressort de la direction du projet. Cette dernière assurait la transparence de la démarche participative prévue ainsi que l'échange d'informations entre les groupes du projet. L'équipe du projet était soutenue par une agence de communication externe aussi bien pour la communication interne qu'externe. En accord avec cette agence, l'équipe du projet a choisi des instruments de communication appropriés (lettre d'information, site Internet, etc.) et, ensemble, elles ont décidé du moment où il fallait communiquer sur le projet à l'interne (p. ex. au sein de l'OFEV) comme à l'externe. Le mandat adressé à l'entreprise externe englobait la réalisation d'une communication claire et à la portée de tous sur le soutien du projet au niveau fédéral, la mise au point d'une stratégie de communication pour le soutien et le renforcement du processus participatif, la communication sur l'engagement de tous les groupes d'intérêt, multiplicateurs et partenaires possibles au processus ainsi que l'information en temps voulu et ciblée sur l'évolution du plan d'action. La communication était par conséquent axée sur les groupes suivants : groupes cibles internes au processus (organisateur, négociateurs, pairs), groupes cibles externes au processus au sein de l'administration fédérale (parties prenantes), groupes cibles externes au processus en dehors de l'administration fédérale (parties prenantes) et grand public.

- *Communication interne* : Il s'agissait ici d'élaborer les messages clés du plan d'action sous forme d'aspects stratégiques.
- *Communication externe* : Celle-ci était particulièrement importante puisque, au-delà de l'administration fédérale, de nombreux milieux s'intéressaient aux thèmes du plan d'action. Lors de l'élaboration du plan d'action, il a donc fallu prendre en compte les divers intérêts, ce qui a donc nécessité une communication claire à l'interne comme à

l'externe. Clarté et transparence étaient les maîtres-mots pour instaurer la confiance au cours du processus participatif.

Pour la communication du processus, on a eu recours à des moyens de communication (documentation, lettres d'information, mémos), des formes de communication personnelles (réunions, courriers, entretiens) et surtout Internet, faisant office de plaque tournante pour le dialogue et le flux d'information. Pendant la mise en œuvre, une collaboration étroite entre les responsables de la communication et la direction du projet ainsi que la coordination du projet du plan d'action ont été essentielles. La communication du processus a été mise en œuvre par l'OFEV à une large échelle, en collaboration avec différents partenaires ayant pour objectif, grâce à des mesures ciblées, de faire avancer le plan d'action et ensuite de le faire connaître. Les mesures de communication étaient axées sur les groupes cibles et décideurs pertinents et ont permis d'instaurer la confiance et ainsi d'accroître la crédibilité et l'acceptation du plan d'action.

La communication globale du projet s'est déroulée en trois phases :

- *Première phase* : La première phase a porté sur le processus de participation à grande échelle en vue de l'élaboration des mesures (de novembre 2012 à novembre 2013). Objectif : « Participation : soutenir le processus ».
- *Deuxième phase* : La deuxième phase était et est encore consacrée à la formulation des mesures, à la rédaction du plan d'action, à la consultation des offices et à l'adoption par le Conseil fédéral (à partir de juillet 2013) avec comme stratégie de communication : « Positionnement : rendre le plan d'action concret ».
- *Troisième phase* : La troisième phase de communication n'a pas encore démarré et concerne la publication du plan d'action et la diffusion à grande échelle après son adoption. Objectifs : « Sensibilisation : transmettre des connaissances et des valeurs. Mobilisation : sensibiliser ».

## 3 Elaboration des mesures du plan d'action

### 3.1 Vue d'ensemble des mesures

Le tableau ci-dessous indique combien de mesures avaient été élaborées pour chaque objectif stratégique de la Stratégie Biodiversité Suisse à fin novembre 2013. Les mesures dans chaque champ d'action sont présentées dans l'appendice au présent rapport.

Objectifs stratégiques de la Stratégie Biodiversité Suisse	Nombre de mesures, novembre 2013
Utilisation durable de la biodiversité	37
Créer une infrastructure écologique	13
Améliorer la situation des espèces prioritaires au niveau national	6
Maintenir et développer la diversité génétique	7
Réexaminer les incitations financières	7
Recenser les services écosystémiques	3
Développer et diffuser les connaissances	18
Développer la biodiversité dans l'espace urbain	7
Renforcer l'engagement international	9
Surveiller l'évolution de la biodiversité	3
<b>Total</b>	<b>110</b>

Tableau 2 : Répartition des 110 mesures entre les dix objectifs stratégiques de la Stratégie Biodiversité Suisse

Les pages qui suivent présentent plus en détail le processus d'élaboration des mesures dans les différents champs d'action. Les explications et les descriptions proposées reposent sur les documents exposant la démarche envisagée, des procès-verbaux et les comptes rendus des ateliers, mais aussi sur les observations des responsables des domaines et champs d'action au sein de l'OFEV. En raison de l'hétérogénéité des documents à disposition, il n'a pas été possible de présenter tous les processus avec le même degré de détail.

### 3.2 Domaine d'action I « Utilisation durable de la biodiversité »

Le domaine d'action I « Utilisation durable de la biodiversité » a été subdivisé en neuf champs d'action (CA), dont le tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble.

Champs d'action	Lead
CA I.1 Sylviculture	OFEV
CA I.2 Agriculture	OFAG
CA I.3 Chasse et pêche	OFEV
CA I.4 Tourisme, sport et loisirs	OFEV
CA I.5 Transports	OFEV
CA I.6 Energies renouvelables	OFEN
CA I.7 Biens-fonds, bâtiments et installations de la Confédération <sup>7</sup>	OFEV
CA I.8 Aménagement du territoire	ARE
CA I.9 Economie (politique économique et biodiversité, approvisionnement fédéral, informations environnementales sur les produits)	OFEV

Tableau 3 : Champs d'action dans le domaine d'action I « Utilisation durable de la biodiversité »

#### CA I.1 « Sylviculture »

L'atelier dans le champ d'action I.1 « Sylviculture » a eu lieu le 6 mai 2013 à Soleure. Le but était de discuter de propositions concernant les objectifs, la démarche et les mesures. Une réflexion devait en outre être menée sur la question des soins aux jeunes peuplements forestiers. Pour préparer l'atelier, les participants avaient reçu préalablement un document exposant onze mesures possibles (auteur : OFEV), qui devait servir de base de discussion. Les mesures exposées ont été discutées, retravaillées et complétées au sein de groupes de travail. A l'issue de l'atelier, les participants ont eu en outre la possibilité de prendre position par écrit sur les mesures discutées. Au total, neuf des mesures élaborées dans le champ d'action I.1 « Sylviculture » ont été reprises dans le plan d'action ; elles ont été rattachées aux objectifs stratégiques 1 « Utilisation durable de la biodiversité », 2 « Créer une infrastructure écologique », 3 « Améliorer la situation des espèces prioritaires au niveau national », 4 « Maintenir et développer la diversité génétique », 5 « Réexaminer les incitations financières » et 7 « Développer et diffuser les connaissances »<sup>8</sup>.

<sup>7</sup> Au cours du processus participatif, le CA I.7 a été rebaptisé « Utilisation durable des surfaces des pouvoirs publics »

<sup>8</sup> Mesures du PA SBS issues des travaux dans le CA I.1 « Sylviculture » : 06, 08, 40, 46, 52, 59, 64, 82, 85

### CA 1.2 « Agriculture »

L'atelier des parties prenantes dans le champ d'action 1.2 « Agriculture » a réuni 56 personnes à Berne le 30 janvier 2013. Il a permis de rassembler et d'élaborer des propositions de mesures possibles pour atteindre les objectifs dans ce champ d'action. Après un exposé introductif des responsables du champ d'action, les nouveautés de la Politique agricole 2014-2017 (PA 14-17) ont été présentées aux participants. L'OFAG a ensuite exposé en détail les mesures de promotion de la biodiversité prévues dans la précédente politique agricole et dans la PA 14-17, lesquelles ont servi de base à l'élaboration de mesures pour le Plan d'action SBS. L'Institut de recherche en agriculture biologique (FiBL) a en outre présenté les travaux réalisés sur la fiche d'information « Mesures de promotion de la biodiversité en agriculture – synergies et conflits ». Enfin, un représentant de la Station ornithologique suisse a soumis une proposition pour de nouvelles mesures de promotion de la biodiversité sur les surfaces de production des grandes cultures.

Les travaux par groupes ont constitué le temps fort de l'atelier. Trois groupes ont rassemblé et retravaillé 33 propositions de mesures dans les domaines suivants : la conservation des milieux naturels ; la charge en éléments nutritifs et en éléments polluants ; formation, recherche et vulgarisation. Un quatrième groupe a discuté de questions de base, comme les limites des systèmes, les conflits d'objectifs et les synergies. Les résultats des travaux de groupe ont été discutés en séance plénière. A l'issue de cet atelier, les participants ont eu la possibilité de faire des propositions supplémentaires par écrit jusqu'au 15 février 2013. Le groupe de base a procédé à la consolidation des propositions élaborées lors de l'atelier. Il a également rédigé un projet pour le chapitre du plan d'action consacré à l'agriculture et l'a soumis pour avis aux parties prenantes. Puis les propositions de mesures consolidées ont été remises à la direction du projet. Les travaux dans le champ d'action 1.2 « Agriculture » ont produit cinq mesures, qui ont été rattachées aux objectifs stratégiques 1 « Utilisation durable de la biodiversité » et 7 « Développer et diffuser les connaissances »<sup>9</sup>. Certaines propositions des parties prenantes ont été transférées dans d'autres champs d'activité, où elles ont été retravaillées avec d'autres propositions et intégrées dans des mesures. Quatre mesures ont été élaborées sur la base de propositions provenant d'autres champs d'action ; elles sont rattachées à l'objectif stratégique 1 « Utilisation durable de la biodiversité ».

### CA 1.3 « Chasse et pêche »

Le processus participatif dans le champ d'action 1.3 « Chasse et pêche » s'est déroulé lors d'ateliers, qui ont été complétés par des avis écrits. Un groupe de travail s'est réuni à trois reprises. Le premier atelier (21 janvier 2013) a servi principalement à préciser les objectifs adoptés par le Conseil fédéral dans la Stratégie Biodiversité Suisse. Le

---

<sup>9</sup> Mesures du PA SBS issues des travaux dans le CA 1.2 « Agriculture » : 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 80 (en particulier)

deuxième atelier (25 mars 2013) a été consacré à l'élaboration d'un projet de mesures, lesquelles ont été finalisées lors du troisième atelier (11 juin 2013). Les responsables de la chasse et de la pêche au niveau cantonal (Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche, CSF) ont été invités à prendre position à deux reprises, entre le premier et le deuxième atelier (14 février 2013) puis entre le deuxième et le troisième atelier (15 mai 2013). Le but était d'intégrer largement la CSF dès le début du processus car elle a un rôle important à jouer dans la mise en œuvre des mesures. Les dix mesures finalement élaborées dans le champ d'action « Chasse et pêche » ont été rattachées aux objectifs stratégiques 1 « Utilisation durable de la biodiversité », 2 « Créer une infrastructure écologique », 3 « Améliorer la situation des espèces prioritaires au niveau national », 5 « Réexaminer les incitations financières », 7 « Développer et diffuser les connaissances » et 10 « Surveiller l'évolution de la biodiversité »<sup>10</sup>. Certaines propositions ont été transférées dans d'autres champs d'action pour des raisons thématiques.

#### *CA I.4 « Tourisme, sport et loisirs »*

Les ateliers organisés avec les parties prenantes dans le champ d'action I.4 « Tourisme, sport et loisirs » avaient notamment pour but de consolider les objectifs prévus par la Stratégie Biodiversité Suisse, de formuler et évaluer des mesures visant à atteindre ces objectifs ainsi que de faire des observations et poser des questions dans une perspective plus large. Pour préparer l'atelier, l'OFEV, sanu future learning ag et l'Institut pour le paysage et les Espaces verts de la Haute école technique de Rapperswil avaient précisé les objectifs et élaboré une première série de propositions, sur lesquelles les participants à l'atelier ont travaillé. Les mesures ont été retravaillées après l'atelier et soumises aux participants ainsi qu'aux personnes intéressées en les invitant à donner leur avis par écrit. Les mesures consolidées ont été adoptées par le groupe de base à la mi-juin en vue de leur intégration dans le plan d'action. Au final, huit mesures ont été produites dans le champ d'action I.4 « Tourisme, sport et loisirs » ; elles ont été rattachées aux objectifs stratégiques 1 « Utilisation durable de la biodiversité », et 7 « Développer et diffuser les connaissances »<sup>11</sup>.

#### *CA I.5 « Transports »*

Avant l'atelier, le groupe de base a discuté et développé un premier ensemble de propositions de mesures dans le champ d'action I.5 « Transports ». Ces propositions ont ensuite été adressées à un cercle élargi d'acteurs, qui ont été invités à présenter des propositions ou des remarques ainsi qu'à participer à l'atelier du 29 avril 2013 à Berne. Lors de l'atelier, le document préparatoire a été présenté puis il a donné lieu à une première discussion, dont le but était de déterminer si le groupe de base avait oublié des

---

<sup>10</sup> Mesures du PA SBS issues des travaux dans le CA I.3 « Chasse et pêche » : 9, 15, 16, 38, 40, 42, 51, 66, 108 (en particulier)

<sup>11</sup> Mesures du PA SBS issues des travaux dans le CA I.4 « Tourisme, sport et loisirs » : 04, 19, 20, 76, 80, 81, 82 (en particulier)

éléments essentiels dans les premières propositions élaborées. Lors de la deuxième discussion, les participants ont eu la possibilité de faire part de leurs réactions au sujet des mesures. Sur la base des résultats de l'atelier et des autres réactions reçues, le groupe de base a élaboré un catalogue de mesures pour la fin juin. Au final, le champ d'action I.5 « Transports » a produit quatre mesures, qui ont été rattachées aux objectifs stratégiques 1 « Utilisation durable de la biodiversité » et 2 « Créer une infrastructure écologique »<sup>12</sup>. Elles ont été présentées lors de la conférence du 13 novembre 2013. Plusieurs idées présentées par l'OFEV et les parties prenantes n'ont pas été retenues dans le champ d'action « Transports », mais elles ont été prises en compte dans la réflexion sur les instruments de financement pour la mise en œuvre du plan d'action ou bien elles ont été transférées dans d'autres champs d'action mieux adaptés.

#### *CA I.6 « Energies renouvelables »*

Dans le champ d'action I.6 « Energies renouvelables », le processus participatif a commencé par la soumission d'un questionnaire à un cercle élargi d'acteurs, qui ont été invités à prendre position sur les instruments existants et sur les mesures nécessaires présentés dans le questionnaire. Les résultats de cette enquête ont servi de base à l'élaboration d'une première série de propositions de mesures.

Les parties prenantes invitées à l'atelier du 16 avril 2013 ont reçu un document préparatoire faisant état des résultats de l'enquête précitée et présentant 21 propositions de mesures. Lors de l'atelier, deux groupes de travail ont été constitués pour évaluer les mesures proposées, les compléter et apprécier leur portée. Les participants ont en outre pu faire de nouvelles propositions. Ils ont également eu la possibilité de faire connaître par écrit leurs réactions à l'issue de l'atelier. Les mesures ont été finalisées pour la fin juin sur la base des avis reçus et elles ont été transmises à la direction du projet. Lors de la conférence du 13 novembre 2013, six mesures ont été présentées dans le champ d'action « Energies renouvelables » ; elles ont été rattachées aux objectifs stratégiques 1 « Utilisation durable de la biodiversité », 2 « Créer une infrastructure écologique », 5 « Réexaminer les incitations financières » et 9 « Renforcer l'engagement international »<sup>13</sup>. Six propositions de mesures ont été abandonnées tandis que d'autres ont été transférées dans des champs d'action mieux adaptés.

#### *CA I.7 « Biens-fonds, bâtiments et installations en possession de la Confédération », renommé « Utilisation durable des surfaces en possession des pouvoirs publics »*

L'élaboration des mesures dans le champ d'action I.7 « Utilisation durable des surfaces en possession des pouvoirs publics » a eu lieu sans atelier des parties prenantes. La démarche a consisté dans un premier temps à établir un aperçu global des surfaces en possession de la Confédération et à étudier les possibilités d'y promouvoir la biodiversité.

---

<sup>12</sup> Mesures du PA SBS issues des travaux dans le CA I.5 « Transports » : 21, 22, 46, 93

<sup>13</sup> Mesures du PA SBS issues des travaux dans le CA I.6 « Energies renouvelables » : 23, 24, 25, 26, 38, 99

Le groupe de base a discuté des instruments et des approches possibles avec l'OFEV et les services fédéraux chargés des constructions et des immeubles. Au cours de ce processus, les objectifs et les mesures ont été étendus à l'ensemble des pouvoirs publics, ce qui a conduit à renommer ce champ d'action. Les résultats compilés par le groupe de base ont été soumis aux parties prenantes pour avis écrit. Les travaux dans le champ d'action I.7 « Utilisation durable des surfaces en possession des pouvoirs publics » ont donné lieu à trois mesures, qui ont été présentées lors de la conférence de clôture. Deux mesures élaborées dans le champ d'action II.1 « Infrastructure écologique » ont été transférées dans le champ d'action I.7 ; elles ont été rattachées à l'objectif stratégique 1 « Utilisation durable de la biodiversité »<sup>14</sup>.

#### *CA I.8 « Aménagement du territoire »*

La démarche dans le champ d'action I.8 « Aménagement du territoire » prévoyait comme première étape que l'Office fédéral du développement territorial (ARE) analyse les instruments d'aménagement du territoire et dresse la liste des activités existante en les assortissant d'une évaluation. Le groupe de base a ensuite été chargé<sup>15</sup> de procéder à une réflexion critique sur ces éléments afin de déterminer la nécessité d'une action commune. Les questions restées ouvertes ont été approfondies avec les parties prenantes lors d'un atelier à Berne le 17 avril 2013. Après un exposé introductif et la présentation d'un premier ensemble de propositions de mesures, les participants ont constitué des groupes pour examiner les mesures proposées concernant les plans sectoriels, les plans d'affectation, les plans directeurs et les projets d'agglomération. Les mesures ont donné lieu à des discussions et à l'établissement de priorités. Les résultats des travaux de groupe ont ensuite été présentés en séance plénière. Au final, cinq mesures ont été retenues et rattachées aux objectifs stratégiques 1 « Utilisation durable de la biodiversité » et 8 « Développer la biodiversité dans l'espace urbain »<sup>16</sup>.

#### *CA I.9 « Economie »*

Le groupe de base du champ d'action I.9 « Economie » a élaboré des propositions de mesures avant de les présenter aux parties prenantes sous la forme d'un document préparatoire lors de l'atelier du 2 mai 2013 à Berne. Une trentaine de spécialistes issus de la pratique, de l'administration et des milieux scientifiques ont participé à l'atelier. Ils ont discuté des mesures qu'il conviendrait d'élaborer dans le cadre de l'objectif stratégique 1 « Utilisation durable de la biodiversité ». Après une présentation en séance plénière des propositions élaborées par le groupe de base et une première évaluation, les parties prenantes ont constitué trois groupes de travail pour approfondir la discussion,

---

<sup>14</sup> Mesures du PA SBS issues des travaux dans le CA I.7 « Utilisation durable des surfaces en possession des pouvoirs publics » : 30, 48, 49 ; mesures reprises du CA II.1 « Infrastructure écologique » : 27 et 28.

<sup>15</sup> Une proposition de mesure provenait du CA I.4 « Tourisme, sport et loisirs ».

<sup>16</sup> Mesures du PA SBS issues des travaux dans le CA I.8 « Aménagement du territoire » : 1, 2, 3, 4, 5



compléter les mesures et en évaluer la portée. Le premier groupe a étudié les mesures portant sur des normes en matière de biodiversité, le deuxième groupe s'est penché sur les mesures concernant les conditions-cadre et les opportunités pour les entreprises et le troisième groupe a traité les mesures visant le commerce international.

A l'issue de l'atelier, les mesures ont été retravaillées avant d'être à nouveau soumises aux participants pour une consultation écrite. Les mesures ont été finalisées pour la fin juin puis communiquées à la direction du projet. Les travaux dans le champ d'action I.9 « Economie » ont produit huit mesures, qui ont été rattachées aux objectifs stratégiques 1 « Utilisation durable de la biodiversité », 7 « Développer et diffuser les connaissances » et 9 « Renforcer l'engagement international »<sup>17</sup>.

### 3.3 Domaine d'action II « Promotion de la biodiversité »

Dans le domaine d'action II « Promotion de la biodiversité », des mesures ont été élaborées dans huit champs d'action. Le tableau 4 ci-dessous montre ces champs d'action et les objectifs stratégiques auxquels ils se rapportent. Les explications qui suivent présentent en détail le processus d'élaboration des mesures dans chacun des champs d'action.

Objectifs stratégiques	Champs d'action		Lead
2. Infrastructure écologique	CA II.1	Infrastructure écologique	OFEV
3. Améliorer la situation des espèces prioritaires au niveau national	CA II.2	Conservation des espèces	OFEV
	CA II.3	Dispositions contre les espèces envahissantes	OFEV
4. Diversité génétique	CA II.4 / II.5	Maintien des ressources génétiques	OFEV
8. Espace urbain	CA II.6	Création et amélioration qualitative des surfaces vertes et non-bâties	OFEV
10. Monitoring	CA II.7	Monitoring de la biodiversité	OFEV
	CA II.8	Présentation et diffusion des résultats	OFEV

Tableau 4 Objectifs stratégiques et champs d'action dans le domaine d'action II « Promotion de la biodiversité »

#### CA II.1 « Infrastructure écologique »

L'atelier des parties prenantes dans le champ d'action II.1 « Infrastructure écologique », qui a réuni plus de 50 spécialistes le 19 mars 2013, a été consacré principalement à l'élaboration et à l'appréciation des mesures nécessaires pour réaliser l'objectif stratégique 2 « Créer une infrastructure écologique ». La réflexion a été alimentée par un document préparatoire dans lequel l'OFEV, avec l'appui de différents services de l'administration fédérale, avait précisé les objectifs et élaboré un premier ensemble de propositions de mesures. Les mesures proposées ont été discutées et évaluées au sein

<sup>17</sup> Mesures du PA SBS issues des travaux dans le CA I.9 « Economie » : 31, 32, 33, 34, 35, 82, 99, 105

de quatre groupes de travail. Les résultats obtenus lors de l'atelier, le feed-back des parties prenantes et les propositions de mesures additionnelles ont servi de base à l'élaboration d'un rapport intermédiaire, qui a été présenté aux participants et aux autres milieux intéressés le 3 mai 2013 en leur donnant la possibilité de prendre position par écrit. Les propositions de mesures consolidées ont ensuite été remises à la direction du projet. Le champ d'action II.1 « Infrastructure écologique » a produit onze mesures, qui ont été rattachées aux objectifs stratégiques appropriés. En outre, plusieurs propositions de mesures ont été reprises d'autres champs d'action et finalisées puis rattachées à l'objectif stratégique 2 « Créer une infrastructure écologique » : deux provenaient du champ d'action I.1 « Sylviculture », deux du champ d'action I.3 « Chasse et pêche » et une du champ d'action I.5 « Transports »<sup>18</sup>.

#### *CA II.2 « Conservation des espèces »*

L'atelier des parties prenantes organisé pour élaborer les mesures dans le champ d'action II.2 « Conservation des espèces » a réuni plus de 50 spécialistes à Bienne le 20 mars 2013. Les participants ont reçu à titre de base de discussion un document préparatoire contenant des propositions de mesures élaborées par l'OFEV. Des exposés ont présenté la notion de conservation des espèces et la thématique des espèces exotiques envahissantes. Les participants se sont ensuite répartis dans quatre groupes de travail, au sein desquels ils ont pu discuter de manière approfondie des mesures proposées, les compléter et les évaluer. Ils ont également pu présenter leurs propres propositions. Les résultats de l'atelier et des travaux en cours dans le champ d'action ont été consignés dans un rapport intermédiaire, qui a été soumis aux participants et à d'autres acteurs intéressés pour avis écrit. Les avis reçus ont été pris en compte dans le rapport final, dont les principales conclusions ont été communiquées par par les responsables du champ d'action aux parties prenantes.

Au final, 14 mesures ont été élaborées dans le champ d'action II.2 « Conservation des espèces ». Elles ont été rattachées aux objectifs stratégiques 2 « Créer une infrastructure écologique », 3 « Améliorer la situation des espèces prioritaires au niveau national », 4 « Maintenir et développer la diversité génétique », 7 « Développer et diffuser les connaissances » et 10 « Surveiller l'évolution de la biodiversité »<sup>19</sup>.

#### *CA II.3 « Dispositions contre les espèces envahissantes »*

Il n'y a pas eu d'atelier des parties prenantes dans le champ d'action II.3 « Dispositions contre les espèces envahissantes ». Un postulat intitulé « Mettre un terme à l'expansion

---

<sup>18</sup> Mesures du PA SBS issues des travaux dans le CA II.1 « Infrastructure écologique » : 1, 26, 27, 38, 39, 40, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 78, 108

<sup>19</sup> Mesures du PA SBS issues des travaux dans le CA II.2 « Conservation des espèces » : 39, 45, 51, 52, 53, 55, 59, 60, 61, 78, 85, 108 (en particulier)

des espèces exotiques envahissantes » a été déposé au parlement fédéral lors de la session d'été 2013 et accepté par le Conseil national lors de sa session d'automne 2013. En réponse à ce postulat, l'OFEV travaille sur une stratégie du Conseil fédéral visant les espèces exotiques envahissantes. La mise en œuvre de cette stratégie constitue la mesure centrale dans le champ d'action II.3 « Dispositions contre les espèces envahissantes »<sup>20</sup>.

#### *CA II.4 « Maintien et développement de la diversité génétique »*

L'atelier consacré aux champs d'action II.4 et II.5 « Maintien et développement de la diversité génétique » a eu lieu le 24 avril 2013 à Berne. Un document préparatoire présentait les instruments existants, des définitions et des processus et proposait des mesures possibles. Lors de l'atelier, un exposé sur le maintien et le développement de la diversité génétique a également alimenté la réflexion. Les participants ont d'abord eu la possibilité de compléter la liste des approches, des instruments, des définitions, des processus et des acteurs figurant dans le document préparatoire. Puis ils se sont répartis en deux groupes de discussion dirigés par un animateur pour étudier et compléter les mesures proposées. Les travaux en groupe ont ensuite été présentés en séance plénière. A l'issue de l'atelier, les mesures ont été retravaillées et présentées dans un rapport intermédiaire, qui a été transmis aux participants ainsi qu'à d'autres acteurs intéressés. Ceux-ci avaient jusqu'à la mi-juin pour faire connaître leurs réactions, avant que le rapport final soit adressé à la direction du projet.

Au final, le champ d'action II.4-5 « Maintien et développement de la diversité génétique » a produit neuf mesures, qui ont été rattachées aux objectifs stratégiques 3 « Améliorer la situation des espèces prioritaires au niveau national », 4 « Maintenir et développer la diversité génétique » et 10 « Surveiller l'évolution de la biodiversité »<sup>21</sup>.

#### *CA II.6 « Création et amélioration qualitative des surfaces vertes et non-bâties »*

L'atelier des parties prenantes dans le champ d'action II.6 « Création et amélioration qualitative des surfaces vertes et non-bâties » a eu lieu le 26 mars 2013 à Berne. Les parties prenantes ont travaillé sur des mesures visant à réaliser l'objectif stratégique 8 « Développer la biodiversité dans l'espace urbain ». Il existe déjà au niveau national un certain nombre de pistes envisageables pour conserver et promouvoir la biodiversité dans l'espace urbain et plusieurs villes ont déjà élaboré des objectifs concrets et des mesures. Dans un premier temps, l'OFEV a donc répertorié les objectifs, les mesures et les obstacles apparaissant dans ces démarches. Les mesures ont été discutées et développées avec le groupe de base puis un document de travail a été élaboré et transmis aux parties prenantes avant l'atelier. Après une allocution de bienvenue et un exposé reprenant les éléments de réflexion présentés par l'OFEV, les participants se

---

<sup>20</sup> Mesure du PA SBS issue des travaux dans le CA II.3 « Dispositions contre les espèces envahissantes » : 56

<sup>21</sup> Mesures du PA SBS issues des travaux dans le CA II.4/II.5 « Maintien et développement de la diversité génétique » : 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 92, 109

sont répartis en quatre groupes de discussion dirigés par un animateur. Chacun des groupes a étudié, évalué et complété les mesures proposées par l'OFEV et le groupe de base ; les participants ont pu proposer d'autres mesures. Les groupes ont ensuite réuni les mesures étudiées et identifié les plus importantes du point de vue des parties prenantes, lesquelles ont enfin été présentées en séance plénière. Les propositions ont été retravaillées sur la base des résultats de l'atelier et un rapport intermédiaire a été rédigé. Il a été adressé aux participants et à d'autres acteurs intéressés, en leur donnant la possibilité de prendre position sur le catalogue de mesures proposées avant que celui-ci ne soit transmis à la direction du projet. Les multiples mesures proposées ont abouti au final à une vingtaine de mesures, dont certaines ont été intégrées dans des mesures existantes ; ces mesures ont été rattachées aux objectifs stratégiques 1 « Utilisation durable de la biodiversité », 3 « Améliorer la situation des espèces prioritaires au niveau national », 7 « Développer et diffuser les connaissances », 8 « Développer la biodiversité dans l'espace urbain » et 10 « Surveiller l'évolution de la biodiversité ». Par ailleurs, des propositions de mesures provenant des champs d'action I.5 « Transports », I.7 « Monitoring de la biodiversité », I.8 « Aménagement du territoire » et IV.1 « Information et sensibilisation » ont été reprises<sup>22</sup>.

*CA II.7 « Monitoring de la biodiversité » et CA II.8 « Présentation et diffusion des résultats »*

Ces deux champs d'action ont donné lieu à deux ateliers communs. Le premier atelier, qui s'est déroulé le 21 février 2013, a été consacré à préciser les objectifs et à élaborer des propositions de mesures. Il a réuni une trentaine de spécialistes de la pratique, des milieux scientifiques et de l'administration pour discuter des objectifs, des défis et des mesures à mettre en œuvre pour réaliser l'objectif stratégique 10 de la Stratégie Biodiversité. Sur la base des résultats de cet atelier ainsi que des autres travaux en cours dans ces champs d'action, des propositions de mesures ont été élaborées et soumises aux participants ainsi qu'à d'autres acteurs intéressés. Elles ont été retravaillées lors d'un second atelier, le 15 mai 2013. Les parties prenantes ont eu en outre la possibilité de prendre position par écrit. Enfin, la direction du champ d'action a rédigé un rapport final pour la mi-juin 2013. Au final, les deux champs d'action ont produit quatre mesures, qui ont été rattachées aux objectifs stratégiques 7 « Développer et diffuser des connaissances » et 10 « Surveiller l'évolution de la biodiversité »<sup>23</sup>.

---

<sup>22</sup> Mesures du PA SBS issues des travaux dans le CA II.6 « Création et amélioration qualitative des surfaces vertes et non-bâties » : 2, 3, 51, 56, 74, 75, 77, 78, 80, 81, 82, 91, 92, 93, 94, 95, 97, 98, 99, 108

<sup>23</sup> Mesures du PA SBS issues des travaux dans les CA II.7 « Monitoring de la biodiversité » et II.8 « Présentation et diffusion des résultats » : 77, 108, 109, 110

### 3.4 Domaine d'action III « Instruments économiques »

Dans le domaine d'action III, des travaux ont été effectués dans trois champs d'action afin de mettre en œuvre les objectifs stratégiques 5 « Réexaminer les incitations financières » et 6 « Recenser les services écosystémiques ». Le tableau ci-dessous liste les champs d'action dans lesquels des mesures ont été élaborées et les objectifs stratégiques visés.

Objectifs stratégiques	Champs d'action		Lead
5. Incitations financières	CA III.1	Réexaminer et optimiser les incitations financières	OFEV
6. Services écosystémiques	CA III.2	Recenser les services écosystémiques	OFEV
	CA III.3	Analyse de l'impact des réglementations	

Tableau 5 Objectifs stratégiques et champs d'action dans le domaine d'action III « Instruments économiques »

#### CA III.1 « Réexaminer et optimiser les incitations financières »

Les travaux dans le champ d'action III.1 « Réexaminer et optimiser les incitations financières » ont consisté essentiellement à élaborer des mesures propres à atteindre l'objectif stratégique 5 de la Stratégie Biodiversité Suisse. L'atelier a eu lieu le 11 avril 2013 à Berne. Il avait été précédé de trois séances du groupe de base : la séance de lancement fin décembre 2012, une deuxième séance fin janvier 2013 pour faire un premier tri sommaire des pistes possibles et une troisième séance consacrée à la documentation pour l'atelier et aux feuilles d'information sur les pistes retenues. Les participants à l'atelier ont reçu un rapport intermédiaire proposant 36 mesures, dont six ont été jugées intéressantes à approfondir. Les parties prenantes ont elles aussi proposé des pistes avant la tenue de l'atelier. L'atelier avait pour but de mener une discussion critique sur les mesures sélectionnées pour être examinées plus en détail. Répartis en groupes de travail, les participants se sont demandé si la liste était complète et ont analysé les avantages et les inconvénients de chacune des mesures. Les résultats des travaux de groupe ont été présentés en séance plénière et le plénum a procédé à une appréciation globale des propositions. Les mesures proposées ont été retravaillées sur la base des résultats de l'atelier puis elles ont été communiquées aux participants ainsi qu'à d'autres acteurs intéressés en leur donnant la possibilité de communiquer leurs observations avant que le catalogue de mesures ne soit transmis à la direction du projet. Au final, les travaux dans le champ d'action III.1 « Réexaminer et optimiser les incitations financières » ont produit onze mesures, qui ont été rattachées aux objectifs stratégiques 1 « Utilisation durable de la biodiversité », 3 « Améliorer la situation des espèces prioritaires au niveau national », 5 « Réexaminer les incitations financières » et 8 « Développer la biodiversité dans l'espace urbain »<sup>24</sup>.

<sup>24</sup> Mesures du PA SBS issues des travaux dans le CA III.1 « Réexaminer et optimiser les incitations financières » : 34, 36, 38, 56, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 92

### CA III.2 « Recenser les services écosystémiques »

La démarche dans le champ d'action III.2 « Recenser les services écosystémiques » prévoyait que le groupe de base travaillerait sur un mandat de l'OFEV comportant les points suivants : « a) poursuite de l'élaboration des indicateurs pour mesurer les services écosystémiques en Suisse, b) étude de la représentation spatiale des services écosystémiques en Suisse et c) étude de la faisabilité d'un indicateur de capital pour la Suisse. L'objectif étant de développer des bases pour l'évaluation quantitative des services écosystémiques (en fonction du But 6 de la SBS) ».

L'atelier des parties prenantes a eu lieu le 7 mars 2013 à Berne. Les participants ont été répartis dans trois groupes de discussion dirigés par un animateur. Chaque groupe a choisi deux domaines d'application dans lesquels la représentation spatiale des services écosystémiques permettrait d'améliorer les décisions. Les participants avaient la possibilité de changer de groupe à l'issue de la discussion sur le premier domaine d'application. Les principaux résultats des discussions de groupe ont été présentés en séance plénière et complétés si nécessaire. Au final, les travaux dans le champ d'action III.2 « Recenser les services écosystémiques » ont produit trois mesures, toutes rattachées à l'objectif stratégique 6 « Recenser les services écosystémiques »<sup>25</sup>.

### CA III.3 « Analyser l'impact des réglementations »

Il n'y a pas eu d'atelier des parties prenantes dans le champ d'action III.3 « Analyser l'impact des réglementations ». Lors de la conférence des parties prenantes du 13 novembre 2013, une mesure a été présentée dans ce champ d'action<sup>26</sup>.

## 3.5 Domaine d'action IV « Développer et diffuser les connaissances »

Le domaine d'action IV « Développer et diffuser les connaissances » a été subdivisé en quatre champs d'action : IV.1 « Information et sensibilisation », IV.2 « Formation et conseil », IV.3 « Promotion de la recherche » et IV.4 « Echanges de connaissances ». Ils ont en commun de porter sur des mesures visant à mettre en œuvre l'objectif stratégique 7 de la Stratégie Biodiversité Suisse.

Objectif stratégique	Champs d'action		Lead
7. Développer et diffuser les connaissances	CA IV.1	Information et sensibilisation	OFEV
	CA IV.2	Formation et conseil	OFEV
	CA IV.3	Promotion de la recherche	OFEV
	CA IV.4	Echanges de connaissances, transfert de données	OFEV

Tableau 6 : Objectif stratégique et champs d'actions dans le domaine d'action IV « Développer et diffuser les connaissances »

<sup>25</sup> Mesures du PA SBS issues des travaux dans le CA III.2 « Recenser les services écosystémiques » : 71, 72, 73

<sup>26</sup> Mesures du PA SBS issues des travaux dans le CA III.3 « Analyser l'impact des réglementations » : 70

*CA IV.1 « Information et sensibilisation » et CA IV.2 « Formation et conseil »*

Un atelier commun a eu lieu le 7 mars 2013 pour les champs d'action IV.1 « Information et sensibilisation » et IV.2 « Formation et conseil ». Les participants, répartis dans trois groupes de travail, ont discuté de mesures possibles dans les domaines de la communication, de la formation et du conseil. Ils avaient reçu préalablement les premières propositions de mesures élaborées par l'OFEV et avaient été invités à proposer d'autres mesures.

L'atelier s'est déroulé en deux blocs. Dans le premier bloc, les participants avaient la possibilité de présenter leurs mesures à leur groupe de travail afin d'engager la discussion. Dans le deuxième bloc, les participants devaient sélectionner cinq mesures parmi les propositions présentées et former des petits groupes pour analyser leur efficacité, leur fiabilité et leur acceptabilité. Ces évaluations ont ensuite été présentées en séance plénière, où les participants ont pu donner leur avis sur les mesures individuelles. Les mesures élaborées et évaluées durant l'atelier ont été retravaillées à l'issue de la rencontre avant d'être communiquées pour avis aux parties prenantes. Au final, les propositions étudiées dans les champs d'action IV.1 « Information et sensibilisation » et IV.2 « Formation et conseil » ont abouti à la formulation de dix mesures, qui ont toutes été rattachées à l'objectif stratégique 7 « Développer et diffuser les connaissances »<sup>27</sup>.

*CA IV.3 « Promotion de la recherche » et CA IV.4 « Echanges de connaissances, transfert de données »*

Un atelier commun a eu lieu le 28 mars 2013 pour les champs d'action IV.3 « Promotion de la recherche » et IV.4 « Echanges de connaissances, transfert de données ». L'atelier avait pour but de faire connaître aux participants le contexte, les potentiels et les déficits de la promotion de la recherche et des échanges de connaissances ainsi que de répondre à leurs questions concernant le processus d'élaboration du plan d'action. Les participants étaient en outre invités à porter une appréciation sur les mesures proposées et à les compléter ainsi qu'à exprimer leurs souhaits et leurs préoccupations.

Les participants avaient reçu avant l'atelier un document préparatoire ainsi qu'un catalogue proposant des mesures élaborées par l'OFEV et le Forum Biodiversité Suisse. Deux groupes de travail (un francophone et un germanophone) ont débattu des mesures proposées et les ont complétées. Un troisième groupe a réfléchi à la manière de mieux associer les sciences humaines et sociales aux travaux de recherche sur la biodiversité. Les propositions de mesures ont été retravaillées sur la base des résultats de l'atelier puis transmises pour avis aux parties prenantes avant d'être remises à la direction du projet. Les travaux communs aux champs d'action IV.3 « Promotion de la recherche » et

---

<sup>27</sup> Mesures du PA SBS issues des travaux dans les CA IV.1 « Information et sensibilisation » et IV.2 « Formation et conseil » : 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82 98

IV.4 « Echanges de connaissances, transfert de données » ont produit 13 mesures, qui ont été rattachées aux objectifs stratégiques 7 « Développer et diffuser les connaissances », 9 « Renforcer l'engagement international » et 10 « Surveiller l'évolution de la biodiversité »<sup>28</sup>.

### 3.6 Domaine d'action V « Engagement international »

Les mesures élaborées dans les champs d'action V.1 « Biodiversité dans le cadre de la coopération au développement » et V.2 « Collaboration internationale » visent toutes à atteindre l'objectif stratégique 9 « Renforcer la coopération internationale » (cf. tableau ci-dessous)

Objectif stratégique	Champ d'action		Lead
9. Renforcer l'engagement international	CA V.1	Biodiversité dans le cadre de la coopération au développement	OFEV / SECO
	CA V.2	Coopération internationale	

Tableau 7 : Objectifs stratégiques et champs d'action dans le domaine d'action V « Engagement international »

*CA V.1 « Biodiversité dans le cadre de la coopération au développement » et CA V.2 Coopération internationale »*

Un atelier commun a eu lieu le 22 février 2013 à Berne pour les champs d'action V.1 « Biodiversité dans le cadre de la coopération au développement » et V.2 « Coopération internationale ». Les 26 spécialistes présents ont discuté des possibilités dont dispose la Suisse pour renforcer son engagement international en faveur de la biodiversité ainsi que pour mieux assumer sa responsabilité au niveau mondial dans ce domaine.

Dans un premier temps, les deux groupes dans lesquels se sont répartis les participants ont précisé les objectifs dans le domaine d'action V « Renforcer l'engagement international ». Dans un deuxième temps, les parties prenantes ont discuté des mesures envisageables en se basant sur un document de travail qui leur avait été fourni. Enfin, les mesures retenues ont été présentées en séance plénière. Le catalogue de mesures a été élaboré par voie électronique à l'issue de l'atelier : les propositions ont été collectées au cours d'une première consultation puis consolidées au cours d'une deuxième consultation. Au final, les travaux dans les champs d'action V.1 « Biodiversité dans le cadre de la coopération au développement » et V.2 « Collaboration internationale » ont produit dix mesures, dont neuf ont été rattachées à l'objectif stratégique 9 « Renforcer l'engagement international » et un à l'objectif stratégique 2 « Créer une infrastructure écologique ».

<sup>28</sup> Mesures du PA SBS issues des travaux dans les CA IV.3 « Promotion de la recherche » et IV.4 « Echanges de connaissances » : 75, 78, 83, 84, 85, 86, 88, 85, 88, 89, 90, 107, 109



## 4 Appréciations et conclusions

Les explications qui suivent reposent sur les procès-verbaux des organes du projet, sur des entretiens exploratoires réalisés par la spécialiste externe avec les responsables des domaines et des champs d'action, sur les déclarations des parties prenantes dans le cadre du World Café organisé lors de la rencontre du 13 novembre 2013 ainsi que sur le compte rendu de cette conférence de clôture. Les opinions résumées ici portent sur le processus et non pas sur le contenu du plan d'action.

### 4.1 Appréciations du groupe d'accompagnement stratégique Confédération

Au début du processus participatif, le groupe d'accompagnement de la Confédération a exprimé une mise en garde : à son avis, l'approche adoptée était trop ascendante (« bottom-up »), faisant courir le risque d'un éparpillement. Dans le même esprit, il a été demandé avant l'ouverture du processus participatif que des consignes plus claires soient formulées en ce qui concerne les mesures et plus spécialement les moyens supplémentaires requis. Les groupes d'accompagnement stratégique ont en outre exprimé des préoccupations d'ordre général portant sur les différences de calendrier entre les champs d'action, la gestion des interfaces et la brièveté des délais laissés pour recueillir les réactions des parties prenantes.

Rétrospectivement, certains offices fédéraux ont déclaré que le rôle des responsables des champs d'action n'avait pas été défini avec suffisamment de précision. Durant la deuxième phase du processus, en particulier, le gros du travail a été effectué en interne par l'OFEV et il n'a été fait appel aux responsables des champs d'action extérieurs à l'OFEV que pour obtenir des retours d'information ciblés. En outre, des mesures ont été retenues après la clôture des ateliers alors qu'elles n'avaient pas nécessairement le soutien de tous les offices fédéraux. Les personnes représentant les offices fédéraux auraient souhaité un consensus en la matière. Un office fédéral a même souligné que ses vues n'avaient pas du tout été prises en considération, raison pour laquelle il s'était retiré du groupe de travail. Certains membres du groupe d'accompagnement stratégique Confédération ont estimé que trop peu de voix critiques avaient été impliquées dans le processus participatif. Par ailleurs, l'attribution de la direction de certains champs d'action à un office extérieur a posé problème à plusieurs divisions, qui jugeaient que des objectifs propres à un office pouvaient entrer en conflit avec les objectifs du plan d'action.

Les offices fédéraux représentés considèrent que le processus de participation est positif pour la future consultation des offices, à laquelle ils sont mieux préparés.

## **4.2 Appréciations du groupe d'accompagnement stratégique politique et organisations**

Le processus participatif a eu un impact variable sur les membres du groupe d'accompagnement stratégique politique et organisations.

Au début du processus, les membres du groupe d'accompagnement stratégique politique et organisations ont relevé que le plan d'action répondait à une nécessité et ils se sont félicités des modalités participatives de son élaboration. Ils ont estimé que les documents étaient transparents et que l'OFEV apportait un soutien très dynamique au processus. Lorsque l'élaboration participative des mesures a commencé, un membre du groupe d'accompagnement stratégique politique et organisations a jugé que le processus participatif dans son ensemble était un atout pour la mise en œuvre ultérieure du plan d'action. Il a également été relevé que la démarche choisie permettait de faire pièce à une administration devenant trop puissante, d'élargir le débat au-delà des questions de politique sectorielle et de garantir la primauté du politique sur l'administration.

Parallèlement, certains membres du groupe d'accompagnement stratégique politique et organisations ont déploré l'hétérogénéité des objectifs et la difficulté à les quantifier, le flou régnant sur leur impact, sur les responsabilités et sur les données financières ainsi que l'absence de définition des étapes du processus. Une personne a plaidé pour que l'OFEV joue un rôle actif dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action.

A mi-parcours, le groupe d'accompagnement stratégique politique et organisations était d'accord sur deux points : l'orientation des mesures principales était la bonne et il fallait conserver la dynamique suscitée par le processus participatif.

## **4.3 Appréciations des responsables des domaines et des champs d'action**

La spécialiste externe a réalisé des entretiens avec une douzaine de personnes impliquées sous une forme ou sous une autre dans le processus participatif. Il s'agissait de responsables de domaine ou de champ d'action ainsi que de membres de l'administration fédérale. Il est ressorti de ces entretiens que, pour certains responsables de domaine ou de champ d'action, l'origine du mandat à la base du processus participatif n'était pas claire. Même si le processus participatif a été accueilli positivement et considéré comme bien organisé, les entretiens ont fait apparaître qu'une partie des interlocuteurs n'étaient pas au clair sur les objectifs visés par le processus et sur la justification de son envergure.

#### 4.4 Appréciations des parties prenantes

Lors de la conférence de clôture du 13 novembre 2013, trois tables rondes réunissant huit à dix personnes autour d'un animateur ont été organisées dans le cadre d'un « world café » pour recueillir les avis sur le processus participatif.

Chacun des groupes de discussion était invité à réfléchir sur l'une des questions suivantes :

- 1) *Quel est ou quel a été pour vous la plus-value apportée par le processus participatif ? Où situez-vous le potentiel d'amélioration ?*
- 2) *Comment jugez-vous le plan d'action dans son ensemble ? Dans quelle mesure les objectifs de la Stratégie Biodiversité Suisse peuvent-ils être atteints ?*
- 3) *Quelles sont selon vous les principales orientations du plan d'action sur le plan du contenu ? De votre point de vue, quels aspects essentiels faudrait-il encore y ajouter ?*

Après 20 minutes de discussion, le modérateur faisait la synthèse des avis exprimés et les participants changeaient de table ronde. Les trois animateurs ont ensuite classé les observations et les ont présentées en séance plénière sous une forme résumée. En voici la synthèse :

##### *Plus-value du processus participatif, potentiel d'amélioration*

De manière générale, les acteurs et les parties prenantes interrogés portent un regard très positif sur le processus participatif, en particulier parce que tout le processus a été organisé de manière professionnelle et que les participants se sont beaucoup investis. Les personnes interrogées ont estimé que le processus avait apporté une plus-value sur les points spécifiques suivants :

- Les participants ont produit une multitude d'idées, ce qu'un petit nombre d'experts triés sur le volet n'auraient pas pu faire.
- Il y a eu une sensibilisation au thème de la biodiversité, avec pour conséquence que la biodiversité est désormais considérée comme une ressource vitale.
- Le processus a permis aux différentes parties prenantes de travailler plus étroitement en réseau, ce qui a généré des échanges de connaissances interdisciplinaires.
- Le processus participatif avait une envergure très large, mais la direction du projet a réussi à consolider les résultats de manière efficace et rationnelle, faisant apparaître la variété des intérêts en jeu et des conflits.

Concernant le potentiel d'amélioration, les personnes interrogées ont déclaré qu'il aurait été souhaitable de pratiquer une communication plus nourrie et plus transparente

pendant la phase de consolidation faisant suite aux ateliers, c'est-à-dire de juin à novembre 2013. Il aurait en outre été profitable d'impliquer davantage les utilisateurs de la biodiversité qui ont une attitude critique à l'encontre de la Stratégie Biodiversité Suisse et du plan d'action. Les parties prenantes auraient également souhaité que les représentants d'autres politiques sectorielles de la Confédération soient intégrés plus activement. Les personnes interrogées estiment qu'il est en partie impossible de savoir dans quelle mesure les acteurs impliqués sont unis pour soutenir les résultats du processus. Selon eux, il aurait fallu traiter plus tôt la question du financement du plan d'action. Il régnait à la fin du processus participatif une ambiance de dynamisme, de compréhension mutuelle et de renouveau, mais les personnes interrogées pensent qu'elle risque de s'étioler au cours des prochaines étapes. Le calendrier a été ressenti comme trop ambitieux et le temps de préparation trop court. Selon les parties prenantes, l'état des lieux réalisé était tellement vaste qu'il avait été difficile voire impossible d'établir des priorités entre les mesures. Il reste également à clarifier comment la Stratégie Biodiversité Suisse s'articule avec les autres stratégies de la Confédération.

#### *Appréciation du plan d'action par rapport aux objectifs de la Stratégie Biodiversité Suisse*

Les personnes interrogées sur leur appréciation du plan d'action dans son ensemble estiment que le plan d'action de la Stratégie Biodiversité Suisse est complet, qu'il couvre l'ensemble des domaines importants et que les mesures ont été bien consolidées. Elles pensent toutefois qu'il est nécessaire d'établir des priorités afin de faire une distinction entre les mesures qui ont un impact à court terme et celles qui ont un impact à long terme ou entre les mesures qui ont un impact fort et celles qui ont un impact faible. Il est important également de distinguer les mesures nouvelles des mesures existantes dont il faut optimiser l'exécution. De plus, il convient de préciser les objectifs visés par les mesures et déterminer exactement quels sont leurs destinataires et leurs conséquences financières.

Les parties prenantes pensent que des projets phares permettraient d'améliorer la communication autour du plan d'action et qu'il faut travailler activement sur les éventuels conflits d'objectifs avec d'autres politiques fédérales ou avec des parties prenantes importantes mais critiques.

#### *Principales orientations du plan d'action sur le plan du contenu, questions restées en suspens*

Pour les personnes interrogées, c'est l'infrastructure écologique qui est l'axe central du plan d'action, mais l'accent doit être mis à la fois sur les villes et sur les communes. Une autre orientation importante est le principe selon lequel ce sont les utilisateurs de la biodiversité qui doivent logiquement assumer la responsabilité de la biodiversité et qu'il faut donc susciter une prise de conscience. Il est nécessaire en outre de prévoir un plan de mise en œuvre qui ait des axes clairs et qui comporte un catalogue de tâches. La mise en œuvre doit impliquer à la fois les offices fédéraux et les parties prenantes. La clé

du succès du plan d'action réside dans le soutien des milieux politiques. Au cours du processus participatif, quatre thèmes ou grands axes sont apparus comme particulièrement délicats : le besoin d'espace, l'articulation entre protection et utilisation, les mesures d'incitation et l'économie.

### *Synthèse des appréciations*

Le retour d'information des parties prenantes lors de la conférence de clôture du 13 novembre 2013 permet de conclure que le Plan d'action Biodiversité jouit d'un large soutien et d'une grande acceptation. Globalement, ce premier processus participatif de grande envergure organisé par un office fédéral peut être qualifié de positif : c'est un projet créatif, à caractère intersectoriel, qui constitue une étape importante sur la voie de l'élaboration d'une politique efficace en faveur de la biodiversité. L'élaboration du plan d'action a contribué à sensibiliser à la biodiversité et le plan d'action est considéré comme solide sur le plan politique.

Un représentant des cantons a souligné que le processus participatif avait été nouveau et exigeant, surtout pour les services cantonaux qui ont des ressources en personnel limitées. Les douze cantons qui ont participé au processus dans le cadre de la Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage (CDPNP) ont travaillé dans 13 champs d'action et participé à de nombreux ateliers. Ils ont trouvé que le processus participatif était bien organisé et que les débats avaient été constructifs. Les cantons, qui joueront un rôle central dans la mise en œuvre du plan d'action, ont néanmoins été trop peu présents. Ce représentant des cantons a souligné que l'ensemble des cantons devront s'investir désormais car il est crucial qu'ils participent tous à la phase de mise en œuvre.

Les participants à la conférence ont eu des commentaires moins positifs sur la gestion des questions en suspens concernant la mise en œuvre des mesures et le financement que cela implique. Ils ont déploré également qu'on ne leur ait pas expliqué plus clairement que le plan d'action répondait à un engagement découlant d'une convention internationale. Enfin, ils ont jugé problématique que les voix critiques aient été insuffisamment impliquées dans le processus.

## **4.5 Analyse de la spécialiste externe**

Après avoir étudié la définition, la présentation et l'appréciation du processus participatif, la spécialiste externe relève que ce processus présente un caractère novateur mais aussi un potentiel d'amélioration. Il peut être qualifié de moyennement participatif selon les critères applicables en sciences sociales. Par exemple, l'administration a cédé en partie seulement son pouvoir de définition et le choix des parties prenantes n'était pas représentatif. Vu de l'extérieur, on est frappé par le fait qu'aucune explication n'a été fournie pour justifier que le processus participatif implique autant de personnes et par

l'absence de description des objectifs. Il fallait aussi s'attendre à ce que le processus participatif suscite des attentes élevées parmi les participants, attentes auxquelles il sera difficile de répondre pendant la phase de mise en œuvre. Il est en outre problématique que les voix critiques aient été trop peu impliquées dans le processus. Il en va de même des cantons, trop peu présents dans le processus alors qu'ils auront un rôle important à jouer dans la mise en œuvre du plan d'action. Néanmoins, le premier processus participatif de cette envergure mis sur pied par un office fédéral s'est attiré des jugements globalement positifs. Il est perçu comme un processus créatif, à caractère intersectoriel, qui constitue une étape importante sur la voie de l'élaboration d'une politique efficace en faveur de la biodiversité. De plus, le processus participatif a permis de sensibiliser de larges cercles à la biodiversité.

#### **4.6 Conclusions et enseignements**

Les multiples retours d'information sur le processus participatif d'élaboration du Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse permettent de tirer un certain nombre de conclusions utiles pour de futurs processus participatifs.

##### *Une grande envergure susceptible de susciter une large adhésion*

Le processus participatif a été perçu comme une opportunité de faire connaître une thématique aussi complexe que la biodiversité au-delà des politiques sectorielles et d'attirer l'attention des milieux politiques sur les défis et les menaces qui pèsent sur la biodiversité. Grâce au processus participatif, un grand nombre de parties prenantes, directement concernées mais aussi plus éloignées, ont pu être mises au courant de l'élaboration du plan d'action. Cela a suscité une sensibilisation et un intérêt politique de grande ampleur. Beaucoup d'acteurs qui auront des responsabilités dans la mise en œuvre ultérieure ont ainsi pu étudier précocement la matière du plan d'action et faire valoir leurs intérêts et leurs préoccupations. Cela promet au plan d'action une large adhésion et des attentes réalistes de la part des parties prenantes. En ce qui concerne l'adhésion au plan d'action, il était important d'impliquer des voix critiques dans le processus participatif, mais cela a été fait de manière insuffisante.

##### *Un exemple qui pourrait être repris dans d'autres domaines politiques*

Le processus participatif a en outre permis de créer des synergies avec des programmes existants ; son caractère dynamique et ses orientations ont suscité l'approbation. Ces qualités pourraient inciter d'autres domaines politiques à faire usage d'un processus participatif similaire pour des thématiques ayant un caractère transversal afin de rechercher des solutions bénéficiant d'une large assise tout en préparant bien à l'avance la consultation des offices afin d'augmenter son efficacité.

### *Optimiser l'envergure de la participation*

Certains participants ont estimé que le processus participatif avait une trop grande envergure. En conséquence, l'approche ascendante (« bottom up ») avait été trop marquée pendant la première phase. De ce fait, la direction du projet s'était sentie contrainte de retravailler les mesures en excluant les cercles élargis de parties prenantes afin d'assurer l'efficacité de la phase finale. Cette démarche s'est heurtée à l'incompréhension de nombreuses parties prenantes mais aussi des responsables de champ d'action. Même les représentants des autres offices fédéraux ont déploré que des mesures aient été ajoutées après la phase de consolidation alors qu'elles n'avaient pas été discutées pendant la phase de recherche d'un consensus. Ces remarques indiquent que le processus participatif a commencé avec une assise qui tendait à être trop large et qu'à la fin il est devenu impossible de tenir toutes les promesses faites aux acteurs impliqués dans le processus. Cet aspect devrait faire l'objet d'une réflexion approfondie dès la conception d'un prochain processus participatif.

### *Travailler sur les interfaces et les conflits d'objectifs*

Il a été remarqué que l'octroi de la responsabilité de champs d'action à d'autres offices fédéraux n'avait pas toujours été propre à conduire au but, d'autant que des conflits d'objectifs sont souvent apparus entre les mandats de prestations de base de ces offices et les objectifs de la Stratégie Biodiversité Suisse. Il faudra donc, dans de futurs processus participatifs, prêter davantage attention aux points de jonction critiques avec d'autres offices fédéraux ainsi qu'avec les programmes existants et accorder plus d'importance aux synergies.

### *Des consignes claires pour la mise en œuvre*

Certaines voix ont estimé qu'il aurait fallu dès le départ des consignes plus concrètes concernant la mise en œuvre des mesures. Cela aurait réduit l'hétérogénéité des mesures. La multiplicité des mesures a également suscité des critiques, certains estimant qu'il sera quasiment impossible de toutes les mettre en œuvre en l'état. De manière générale, il a été déploré que le rôle des différents acteurs impliqués ait été pris en compte de manière encore trop peu concrète dans la planification de la mise en œuvre.

### *Poursuivre la participation pendant la phase de mise en œuvre*

Les différentes parties prenantes, dont les cantons, ont demandé qu'une possibilité de participation analogue soit offerte lors de la mise en œuvre à venir du plan d'action, surtout en ce qui concerne les aspects financiers et les questions budgétaires. La crainte a été exprimée que des mesures n'échouent en raison du coût trop élevé de leur réalisation.

Le processus participatif mis en œuvre pour élaborer le Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse est une démarche novatrice, dans laquelle l'OFEV, les organisations participantes et les parties prenantes se sont beaucoup investies. Le présent rapport documente et valorise ce processus ainsi que l'engagement des différents acteurs. Il fait également le bilan des expériences réalisées pour qu'elles soient utiles à de futurs processus participatifs.



## Annexes

### A-1 Composition des groupes d'accompagnement stratégiques

Le tableau ci-dessous présente les membres du groupe d'accompagnement stratégique Politique et organisations.

<b>Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse – groupe d'accompagnement stratégique Politique et organisations</b>
Intergroupe parlementaire Biodiversité et gestion des espèces (1 personne)
Intergroupe parlementaire Protection de la nature et du paysage (1 personne)
Intergroupe parlementaire Politique communale (1 personne)
Conférence suisse des directeurs cantonaux et des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) (3 personnes)
Conférence des directrices et directeurs des forêts (CDFo) (2 personnes)
Conférence des directrices et directeurs de la chasse (CDC) (2 personnes)
Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA)
Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage (CDPNP) (1 personne)
economiesuisse (1 personne)
Forum Biodiversité Suisse (1 personne)
IP-Suisse (1 personne)
ChasseSuisse (1 personne)
Réseau des Parcs Suisses (1 personne)
Pro Natura (1 personne)
Groupement Suisse pour les régions de montagne (SAB) (1 personne)
Union suisse des paysans (1 personne)
Association des Communes Suisses (1 personne)
Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse (1 personne)
Union des villes suisses (1 personne)
Économie forestière Suisse (1 personne)
WWF Suisse (1 personne)

Tab. 8 : Composition du groupe d'accompagnement stratégique Politique et organisations

Le tableau ci-dessous présente les membres du groupe d'accompagnement stratégique Confédération.

<b>Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse – groupe d'accompagnement stratégique Confédération</b>
Office fédéral de l'énergie (OFEN)

Office fédéral de l'agriculture (OFAG)
Office fédéral du développement territorial (ARE)
Office fédéral des routes (OFROU)
Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)
Administration fédérale des finances (AFF)
Secrétariat d'État à l'économie (SECO)
Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

Tab. 9 : Composition du groupe d'accompagnement stratégique Confédération

## A-2 Synthèse des mesures de communication

Le tableau ci-dessous synthétise les mesures de communication qui accompagnent le processus participatif.

Mesure	Objectif de communication	Groupe cible
<b>Conseil en communication, coordination, monitoring</b>		
Coordination globale de la communication	La communication relative au plan d'action forme un tout.	Direction du projet Équipe du projet
Préparation des thèmes-clés	Les groupes cibles connaissent et comprennent la Stratégie Biodiversité Suisse ainsi que le sens du plan d'action. Ainsi, ils y adhèrent mieux. Les thèmes-clés contribuent au profil du plan d'action et ont une valeur essentielle tant au niveau communicatif que technique.	Tous les groupes cibles
Monitoring de la communication du processus	Les risques sont décelés précocement. Ainsi, La communication de crise peut intervenir à temps.	Direction du projet Équipe du projet
Communication de crise	Les processus, instruments et responsabilités en cas de crise sont définis. Analyse des risques, identification des conflits d'objectifs, développement des scénarios	Direction du projet Équipe du projet Div. Communication OFEV Direction OFEV
<b>Communication sur le processus au niveau interne</b>		
Communication de base - fiches d'information - conférence standard - Power Point - présentation	L'équipe du projet dispose des instruments nécessaires pour informer les acteurs et parties prenantes. Ceux-ci savent à tout moment où en est l'élaboration du plan d'action. Les groupes cibles considèrent que le DETEC et l'OFEV sont transparents et font preuve d'une bonne gestion. La communication relative au plan d'action forme un tout.	Groupes cibles internes au processus
Mémos (flux de communication interne à l'équipe du projet)	Les acteurs et autres parties prenantes savent à tout moment où en est l'élaboration du plan d'action. Les groupes cibles considèrent que le DETEC et l'OFEV sont transparents et font preuve d'une bonne gestion.	Groupes cibles internes au processus
<b>Site Internet</b>		
Site Internet	Les acteurs et autres parties prenantes peuvent consulter à tout moment où en est l'élaboration du plan d'action. Ils peuvent faire part de leurs intérêts, requêtes et besoins. Les groupes cibles considèrent que le DETEC et l'OFEV sont transparents et font preuve d'une bonne gestion.	Tous les groupes cibles
<b>Lettre d'information</b>		
Lettre d'information	Les groupes cibles sont informés des principaux résultats intermédiaires et des grandes étapes. Ils peuvent obtenir des détails supplémentaires sur le site Internet. Ils connaissent et comprennent la Stratégie Biodiversité Suisse ainsi que le sens du plan d'action. Ainsi, ils y adhèrent mieux. Ils considèrent que le DETEC et l'OFEV sont transparents et font preuve d'une bonne gestion.	Groupes cibles internes au processus Groupes cibles externes au processus au sein de l'administration fédérale Groupes cibles externes au processus en dehors de l'administration fédérale

Relations avec les médias		
Relations de l'OFEV avec les médias sur son activité	Les médias connaissent et comprennent la Stratégie Biodiversité Suisse ainsi que le sens du plan d'action. Ils reconnaissent l'importance du processus participatif. Ils considèrent que le DETEC et l'OFEV sont transparents et font preuve d'une bonne gestion. La biodiversité est davantage traitée et considérée comme un thème prioritaire.	Liste de diffusion aux médias de l'OFEV
Relations avec certains médias sur des sujets centraux	Les médias reçoivent des sujets intéressants et les reprennent. La biodiversité est davantage traitée et considérée comme un thème prioritaire.	Médias spécialisés Médias choisis
Accompagnement médiatique	La direction du projet peut émettre des messages importants auprès du média adéquat.	
Identité visuelle du plan d'action		
Identité visuelle ( <i>light</i> ) pendant le processus participatif	La communication relative au plan d'action forme un tout. Le plan d'action reçoit un profil.	Tous les groupes cibles
Identité corporelle concernant le lancement du plan d'action	La communication relative au plan d'action forme un tout. Le plan d'action reçoit un profil.	Tous les groupes cibles
Mesures de la phase 2 (phase de consolidation)		
Journée de clôture pour les parties prenantes (13 novembre 2013)	Les acteurs et parties prenantes sont informés des résultats du processus. Leur participation est appréciée, et ils sont remerciés. Ils considèrent que le DETEC et l'OFEV sont transparents et font preuve d'une bonne gestion. Ils sont motivés pour participer à la mise en œuvre.	Tous les participants au processus participatif Représentants des médias
Mesures de la phase 3 (publication et diffusion) : à venir		

Tab. 10 : Synthèse des mesures de communication relatives au processus participatif

## Sources

- OFEV (2102): Stratégie Biodiversité Suisse - des processus efficaces pour un Plan d'action largement soutenu. Compte-rendu de la journée du 9 novembre 2012, Bienne
- OFEV (2012) : Aktionsplan Strategie Biodiversität Schweiz: Meilensteinplanung, 14 septembre 2012, sans indication de lieu.
- OFEV (2012) : Aktionsplan Biodiversität Schweiz. Erarbeitung und Dokumente, 13 août 2012, sans indication de lieu.
- OFEV (ou Poldervaaer, P. ; 2014) : Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse, compte rendu de la réunion des parties prenantes du 13 novembre 2013, 10 janvier 2014, sans indication de lieu.
- OFEV (2012) : Aktionsplan Biodiversität Schweiz: Kommunikation, 19 juillet 2012, sans indication de lieu.
- Pearson, S. / OFEV (2013) : Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse. Des objectifs stratégiques aux mesures concrètes, 13 novembre 2013, Berne (présentation de la conférence)
- OFEV (2013) : Aktionsplan Strategie Biodiversität Schweiz, 5 décembre 2013, sans indication de lieu (présentation de la conférence)
- OFEV (2013) : Arbeitsprogramm und Projektstruktur zur Erarbeitung des Aktionsplan Biodiversität, 17 février 2013, sans indication de lieu.
- Baur, P. (2013) : Le processus participatif vu de l'extérieur : définition, présentation et éloge. Synthèse de la présentation de Priska Baur lors de la conférence « Stratégie Biodiversité Suisse – le Plan d'action se concrétise », 13 novembre 2013, Berne.
- Conseil fédéral : adoption de la Stratégie Biodiversité Suisse (Strategie Biodiversität Schweiz; Ergebnis des Vernehmlassungsverfahrens und weiteres Vorgehen), 2 avril 2012, Berne
- Haering, B., Prager, B. (2011) : Biodiversitätsstrategie Schweiz : Arbeitsprogramm mit Blick auf den Aktionsplan Biodiversität, Offerte, econcept AG sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement, décembre 2011, Zurich.
- Haering, B., Prager, B., Kosch, M. (2012) : Biodiversitätsstrategie Schweiz : Arbeitsprogramm zur Erarbeitung des « Aktionsplans Biodiversität », econcept AG sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement, février 2012, Zurich.

Haering, B., Prager, B. (2012) : Erarbeitung des Aktionsplanes Biodiversität : Strategische Unterstützung der Projektleitung, Offerte, econcept AG sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement, avril 2012, Zurich.

Ziegler Zandt, Ch./ Interact : Spiegel der Stakeholderstimmen, sans indication de date ni de lieu.

OFEV (2013) : Mandats décernés pour les fonctions suivantes :

- responsable du domaine d'action I
- responsable du domaine d'action II
- responsable du domaine d'action III
- responsable du domaine d'action IV
- responsable du domaine d'action V
- direction du projet
- direction générale du projet
- équipe de projet
- groupe d'accompagnement stratégique politique et organisations
- groupe d'accompagnement stratégique Confédération
- présidence de la direction générale du projet.
- Présidence du groupe d'accompagnement stratégique Confédération et du groupe d'accompagnement stratégique politique et organisations

### **Procès-verbaux des groupes d'accompagnement stratégique**

OFEV (2013) : Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse, groupe d'accompagnement stratégique politique et organisations : procès-verbal de la séance du 17 janvier 2013, Berne (en allemand seulement)

OFEV (2013) : Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse, groupe d'accompagnement stratégique : politique et organisations: procès-verbal de la séance du 28 juin 2013, Berne (en allemand seulement).

OFEV (2013) : Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse, groupe d'accompagnement stratégique :politique et organisations : procès-verbal de la séance du 5 septembre 2013, Berne (en allemand seulement).

OFEV (2013) : Stratégie Biodiversité Suisse, groupe d'accompagnement stratégique politique et organisations : procès-verbal de la séance du 25 novembre 2013, Berne (en allemand seulement).

OFEV (2013) : Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse, groupe d'accompagnement stratégique Confédération : procès-verbal de la séance du 15 janvier 2013, Ittigen (en allemand seulement).

OFEV (2013) : Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse, groupe d'accompagnement stratégique Confédération : procès-verbal de la séance du 18 juin 2013, Berne (en allemand seulement).

OFEV (2013) : Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse, groupe d'accompagnement stratégique Confédération : procès-verbal de la séance du 12 septembre 2013, Ittigen (en allemand seulement).

OFEV (2013) : Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse, groupe d'accompagnement stratégique Confédération : procès-verbal de la séance du 5 décembre 2013, Ittigen (en allemand seulement).

OFEV (2013) : Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse – Groupe d'accompagnement stratégique Confédération, 1<sup>er</sup> mars 2013, sans indication de lieu (composition).

OFEV (2013) : Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse - Groupe d'accompagnement stratégique politique et organisations, 1<sup>er</sup> janvier 2013, sans indication de lieu (composition).

### **Procès-verbaux des travaux dans les champs d'action**

OFEV (2013) : CA I.1 Sylviculture : Description du processus participatif, 7 février 2013, sans indication de lieu.

OFEV (2013) : CA I.1 Sylviculture : Synthèse de l'atelier du 6 mai 2013, Soleure.

OFEV (2013) : CA I.2 Agriculture : Description du processus participatif, 11 février 2013, sans indication de lieu.

OFEV (2013) : CA I.2 Agriculture : Résumé de l'atelier des parties prenantes du 30 janvier 2013, Berne.

OFEV (2013) : CA I.3 Chasse et pêche : Description du processus participatif, 10 juillet 2013.

OFEV (2013) : CA I.3 Chasse et pêche : Objectifs stratégiques dans le champ d'action « Chasse et pêche ».

OFEV (2013) : CA I.3 Chasse et pêche : Bilan du workshop du 25 mars 2013, Olten

OFEV (2013) : CA I.3 Chasse et pêche : Inputdokument (état le 4 juin 2013, en allemand seulement)

OFEV (2013) : CA I.3 Chasse et pêche : Bilan du workshop du 11 juin 2013, Olten.

OFEV (2013) : CA I.4 Tourisme, sport et loisirs : Description du processus participatif, 13 mars 2013.

OFEV (2013) : CA I.4 Tourisme, sport et loisirs : Bilan de l'atelier du 3 avril 2013, Bienne.

OFEV (2013) : CA I.5 Transports : Description du processus participatif, 28 janvier 2013.

OFEV (2013) : CA I.5 Transports : Fazit des Workshops vom 29. April 2013 (en allemand), 2013, Ittigen.

OFEV (2013) : CA I.6 Energies renouvelables : Description du processus participatif, 26 février 2013.

OFEV (2013) : CA I.6 Energies renouvelables : Bilan de l'atelier du 16 avril 2013, Ittigen.

OFEV (2013): CA I.7 Biens-fonds, bâtiments et installations en possession de la Confédération : Description du processus participatif, 6 février 2013.

OFEV (2013) : CA I.8 Aménagement du territoire : Description du processus participatif, 28 janvier 2013.

OFEV (2013) : CA I.8 Aménagement du territoire : Fazit des Workshops vom 17. April 2013, Ittigen (en allemand seulement)

OFEV (2013) : CA I.9 Economie : Description du processus participatif, 19 avril 2013.

OFEV (2013) : CA I.9 Economie : Synthèse de l'atelier du 2 mai 2013, Berne.

OFEV (2013) : CA II.1 Infrastructure écologique : Description du processus participatif, 10 avril 2013.

OFEV (2013) : CA II.1 Infrastructure écologique : Bilan du workshop du 19 mars 2013, Bienne.

OFEV (2013) : CA II.2 Conservation des espèces : Description du processus participatif, 1<sup>er</sup> mars 2013.

OFEV (2013) : CA II.2 Conservation des espèces : Synthèse de l'atelier du 20 mars 2013, Bienne.

OFEV (2013) : CA II.3 Dispositions contre les espèces envahissantes : Description du processus participatif, 29 janvier 2013.

OFEV (2013) : CA II.4 & II.5 Maintien et développement de la diversité génétique : Description du processus participatif, 26 février 2013.

OFEV (2013) : CA II.4 & II.5 Maintien et développement de la diversité génétique : Synthèse de l'atelier du 24 avril 2013, Berne.

OFEV (2013) : CA II.6 Création et amélioration qualitative des surfaces vertes et non-bâties : Description du processus participatif, 1<sup>er</sup> mars 2013.



OFEV (2013) : CA II.6 Création et amélioration qualitative des surfaces vertes et non-bâties : Synthèse de l'atelier du 26 mars 2013, Ittigen.

OFEV (2013) : CA II.7 Monitoring de la biodiversité, CA II.8 Présentation et diffusion des résultats : Description du processus participatif, 8 février 2013.

OFEV (2013): CA II.7 Monitoring de la biodiversité et CA II.8 Présentation et diffusion des résultats : Bilan de l'atelier du 21 février 2013, Ittigen.

OFEV (2013) : CA III.1 Réexaminer et optimiser les incitations financières : Description du processus participatif, 27 février 2013.

OFEV (2013) : CA III.1 Réexaminer et optimiser les incitations financière» : Bilan de l'atelier du 11 avril 2013, Berne.

OFEV (2013) : CA III.2 Recenser les services écosystémiques : Description du processus participatif, 28 janvier 2013.

OFEV (2013) : CA III.2 Recenser les services écosystémiques : Résumé de l'atelier du 7 mars 2013, Berne.

OFEV (2013) : CA III.3 Analyser l'impact des réglementations : Description du processus participatif, 28 janvier 2013.

OFEV (2013) : CA IV.1 Information et sensibilisation : Description du processus participatif, 1<sup>er</sup> mars 2013.

OFEV (2013) : CA IV.1 Information et sensibilisation : Bilan de l'atelier « Communication » du 7 mars 2013.

OFEV (2013) : CA IV.2 Formation et conseil : Description du processus participatif, 1<sup>er</sup> mars 2013.

OFEV (2013) : CA IV.2 Formation et conseil : Bilan de l'atelier « Conseil » du 7 mars 2013.

OFEV (2013) : CA IV.2 Formation et conseil : Bilan de l'atelier « Formation » du 7 mars 2013.

OFEV (2013) : CA IV.3 Promotion de la recherche : Description du processus participatif, 28 janvier 2013.

OFEV (2013): CA IV.4 Echanges de connaissances : Description du processus participatif, 28 janvier 2013.

OFEV (2013) : CA IV.3 Promotion de la recherche et CA IV.4 Echanges de connaissances : Synthèse de l'atelier du 28 mars 2013, Montézillon.

OFEV (2013) : CA V.1 Biodiversité dans le cadre de la coopération au développement et CA V.2 Coopération internationale: Description du processus participatif, 28 janvier 2013.

OFEV (2013) : CA V.1 & V.2 Biodiversité dans le cadre de la coopération au développement et CA V.2 Coopération internationale: Synthèse de l'atelier du 22 février 2013, Berne.

OFEV : Autres procès-verbaux de l'OFEV (documents à usage interne)

